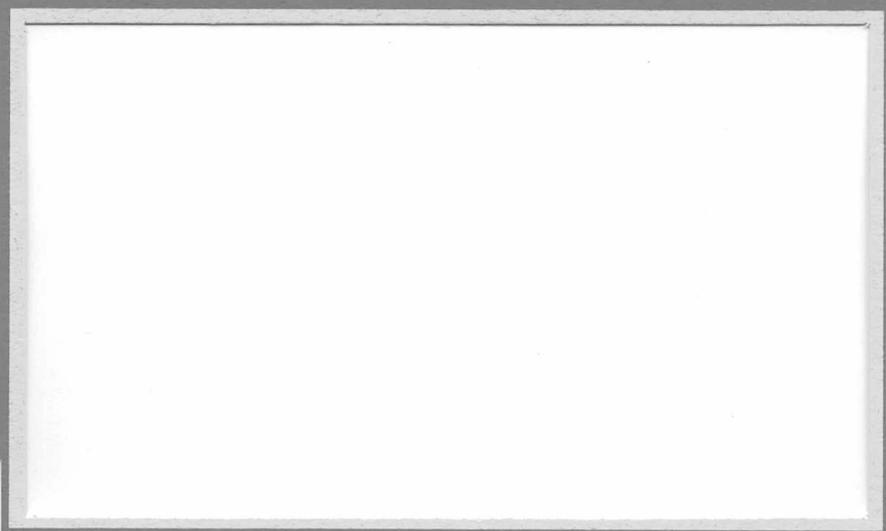


*Centre de recherche
pour l'étude
et l'observation
des conditions
de vie*



*142, rue du Chevaleret
75013 PARIS
Tél. (1) 40 77 85 00
Fax (1) 40 77 85 09*

Sou1974-2127

**Crédoc - Ressources et dépenses
des étudiants en 1973-74 / B.
Lemennicier, L. Lévy-Garboua, K.
N'Guyen. N° 4427. Décembre
1974.**

CREDOC•Bibliothèque



CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

CREDOC

RESSOURCES ET DEPENSES DES ETUDIANTS

en 1973-74



B. Lemennicier, L. Lévy-Garboua, K. N'Guyen/FD - 4427

Décembre 1974.

R²44

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

RESSOURCES ET DEPENSES DES ETUDIANT EN 1973-74

L'objet de cette étude est de décrire et d'analyser les ressources et les principales dépenses des étudiants telles qu'elles ont été calculées à partir d'une enquête menée en 1973-1974 par le CREDOC et l'IREDU. Une première section sera consacrée à la description de l'enquête, aux redressements effectués et aux procédures d'estimation des ressources et des principales dépenses des étudiants. La seconde section aura pour objet d'offrir, à l'aide de tableaux et de techniques de régressions, un commentaire des résultats présentés.

SECTION 1. METHODES

1.1. La constitution de l'échantillon.

Nous utiliserons pour estimer les ressources et les dépenses des étudiants une enquête réalisée pour le C.N.R.S., par le CREDOC et l'IREDU sur les conditions de vie, d'étude, de travail et l'emploi du temps de 1915 étudiants de l'enseignement supérieur (I.U.T., Grandes Ecoles et troisième cycle exclus) tant à Paris qu'en Province¹. Des contraintes de coût ont limité le champ de l'enquête à trois villes universitaires de province de tailles différentes : Dijon, Grenoble (I et II), Toulouse (I et II). A Paris, cependant, la dispersion et la spécialisation des universités ont rendu nécessaire d'y sur-représenter les étudiants, qui ont été tirés dans six établissements différents : Paris I, VI, VII, IX, X, XIII.

L'enquête parisienne a dû être effectuée par correspondance, hormis à Paris IX, pour apaiser les craintes des directeurs d'U.E.R., soucieux des réactions de leurs étudiants. On a pu ainsi stratifier cette partie de l'échantillon a priori afin de mieux représenter les catégories relativement rares mais intéressantes comme les mariés et les étudiants issus de milieux modestes. Dans tous

¹ A côté de ceci, qui constitue l'échantillon principal, on a constitué deux échantillons secondaires pour améliorer certaines estimations et affiner l'analyse de la population : l'un comprend 128 demandeurs de bourse (acceptés ou refusés) choisis dans l'université de Paris XIII ; et l'autre comprend 137 habitants de résidences universitaires de la région parisienne.

les autres cas, on a effectué un tirage raisonné des U.E.R. et des séances de travaux dirigés obligatoires. Tous les étudiants d'un même groupe ont été interrogés. Il faut souligner que, tant à Paris qu'en province, les U.E.R. figurant dans l'échantillon ont été choisies dans le but de couvrir l'ensemble des disciplines en s'efforçant d'obtenir au moins deux U.E.R. ayant la même spécialité dans deux universités différentes.

1.2. Le taux de réponse.

753 étudiants parisiens et 1162 provinciaux ont répondu aux questionnaires d'une façon suffisamment correcte pour constituer un échantillon exploitable. Le pourcentage de questionnaires *retournés* (non nécessairement exploités) a été environ de 30% à Paris et 42% en province. Cette différence s'explique par la méthode d'enquête utilisée dans la région parisienne. En effet, pour les étudiants de l'université de Paris IX-Dauphine (gestion et économie appliquée) qui ont été enquêtés dans les travaux dirigés comme en province, le taux de réponse atteint 50%. Il avoisine celui des disciplines économiques de province ou celui de l'université de Dijon. A Paris, la diminution du taux de réponse moyen de quelque 10% semble donc pouvoir être attribuée au choix d'une enquête par voie postale. Celle-ci était assortie d'une récompense de 10F en cas de réponse correcte à l'ensemble du questionnaire ainsi que d'une enveloppe-réponse timbrée. Puisque l'incitation de 10F était destinée à compenser l'absence de contact direct avec les étudiants, on peut penser que l'adoption d'une enquête par correspondance conduit, en tout état de cause, à une réduction appréciable (5 à 10%) du taux de réponse due aux déperditions de courrier. Il est fréquent, en effet, qu'un étudiant communique à l'administration une autre adresse postale que la sienne propre. Par contre, l'incitation financière économique, semble-t-il, 7% de réponses. C'est ce qui ressort d'une comparaison entre les proportions de questionnaires retournés et exploités dans les universités de Paris et de province : le déchet moyen est de 9% en province, et de 2% seulement à Paris. Toutefois, l'équipe chargée du chiffrage des enquêtes de province a sans doute été plus prompte que son homologue de Paris à rejeter un questionnaire comportant des lacunes et incohérences, dans la mesure où elle disposait d'un nombre relativement plus abondant de réponses.

TABLEAU 1

Proportion de questionnaires retournés et exploités
suivant la population concernée et la
méthode d'enquête.

Proportion de questionnaires		retournés	exploités
Populations concernées : Universités, échantillons secondaires, région			
Paris	Paris I	0.44	0.41
	Paris VI - Salpêtrière	0.38	0.37
	Paris VI - Autres	0.28	0.27
	Paris VII	0.25	0.23
	Paris IX	0.50	0.46
	Paris X	0.11	0.10
	Paris XIII	0.30	0.28
Province	Dijon	0.50	0.40
	Grenoble I	0.36	0.27
	Grenoble II	0.29	0.23
	Toulouse I	0.25	0.20
	Toulouse II	0.54	0.44
Demandeurs de bourse à Paris XIII		0.25	0.22
Résidentiels parisiens		0.30	0.28
Paris		0.32	0.30
Province		0.42	0.33

1.3. Le redressement de l'échantillon.

Pour appréhender les ressources et les dépenses de catégories suffisamment fines d'étudiants, l'enquête a sur-représenté les individus "rares" afin d'en obtenir un nombre statistiquement satisfaisant. Ainsi, pour avoir un nombre d'étudiants issus de couches sociales modestes, l'enquête sur-représente ces dernières. Le but assigné au redressement de l'échantillon principal est donc de construire des estimations représentatives des ressources et des dépenses de *l'ensemble des étudiants universitaires français* (I.U.T., Grandes Ecoles et 3ème cycle exclus).

Echantillon principal.

Le redressement de l'échantillon a été réalisé en tenant compte des critères de stratification suivants : *le cycle* d'études (1er, 2è cycle), *la catégorie socio-professionnelle du père* (couches supérieures : cadres supérieurs et professions libérales, patrons de l'industrie et du commerce ; couches moyennes : cadres moyens, armée, police (excepté les officiers), employés ; couches inférieures : tout le reste), *la région* (Paris, province), *le statut matrimonial* (marié, non marié) et *la discipline* (littéraire:droit, sciences économiques, sciences humaines et lettres ; scientifique : sciences et médecine). Les coefficients de redressement s'étagent de 1/2 à 12, comme le montrent les tableaux ci-après.

Les tableaux 2 à 5 comparent précisément notre échantillon principal à des statistiques provisoires¹ du Ministère de l'Education correspondant à l'année de l'enquête 1973-74 et à l'ensemble de la population universitaire étudiante (I.U.T., Grandes Ecoles, 3è cycle exclus).

On remarquera que la structure de notre échantillon selon la discipline est très proche de celle de la population nationale étudiante. Ceci justifie a posteriori notre choix raisonné des universités et des U.E.R.. Comme souhaité, les couches supérieures sont légèrement sous-représentées alors que les couches moyennes et inférieures sont sur-représentées. Mais l'écart est un peu plus faible que celui que nous avons espéré, parce que le taux de réponse est plus élevé pour les catégories supérieures (34,5% à Paris) que pour les autres (25,5% à Paris) et parce que les effectifs parisiens sont (volontairement) sur-représentés. Notre échantillon, en effet, contient 10% d'étudiants parisiens de plus que la population nationale.

¹ Statistiques établies en septembre 1974.

TABLEAU 2.

Effectifs d'étudiants en 1er et 2ème cycles - 1973-74

Statistiques provisoires du Ministère de l'Education

(proportion de mariés estimée d'après notre enquête).

Région	Cycle	C.S.P. du père		Couche supérieure	Couche moyenne	Couche inférieure	Ensemble
		Discipline	Statut matrimonial				
Paris	1er	Littéraire	célibat.	23 258	12 100	13 236	48 594
			mariés	719	374	409	1 502
		Scientif.	célibat.	12 348	5 266	4 607	22 221
			mariés	382	163	142	687
	2ème	Littéraire	célibat.	14 412	6 574	6 903	27 889
			mariés	2 745	1 252	1 315	5 312
	Scientif.	célibat.	16 923	6 303	5 697	28 923	
		mariés	3 223	1 200	1 085	5 508	
Province	1er	Littéraire	célibat.	42 048	31 914	42 576	116 538
			mariés	1 300	987	1 317	3 604
		Scientif.	célibat.	27 162	15 675	17 020	59 857
			mariés	840	485	526	1 851
	2ème	Littéraire	célibat.	23 363	16 986	22 559	62 908
			mariés	4 450	3 236	4 297	11 983
	Scientif.	célibat.	37 262	17 017	18 651	72 930	
		mariés	7 097	3 241	3 552	13 890	
							484 197

TABLEAU 3

Effectifs d'étudiants dans l'échantillon principal et coefficients de redressement¹

Enquête CREDOC - IREDU (1973-74).

Région	Cycle	C.S.P. du père		Couche supérieure	Couche moyenne	Couche inférieure	Ensemble
		Discipline	Statut matrimonial				
Paris	1er	Littéraire	célibat.	118 (02)	31 (04)	40 (04)	189
			mariés	9 (01)	6 (0.5)	10 (0.5)	25
		Scientif.	célibat.	54 (02)	51 (02)	44 (01)	149
			mariés	4 (01)	3 (0.5)	7 (0.5)	14
	2ème	Littéraire	célibat.	118 (01)	36 (02)	30 (02)	184
			mariés	22 (01)	10 (01)	11 (01)	43
		Scientif.	célibat.	46 (04)	36 (02)	37 (02)	119
			mariés	10 (03)	11 (01)	9 (01)	30
Province	1er	Littéraire	célibat.	87 (05)	83 (04)	110 (04)	280
			mariés	4 (03)	7 (01)	3 (04)	14
		Scientif.	célibat.	186 (01)	86 (02)	88 (02)	360
			mariés	3 (03)	2 (02)	4 (01)	9
	2ème	Littéraire	célibat.	108 (02)	72 (02)	111 (02)	291
			mariés	23 (02)	15 (02)	30 (01)	68
		Scientif.	célibat.	32 (12)	38 (04)	53 (03)	123
			mariés	8 (09)	3 (11)	6 (06)	17
							1 915

¹ Chiffres entre parenthèses.

TABLEAU 4

Structures respectives de la population
et de l'échantillon principal selon
la catégorie socio-professionnelle du père de l'étudiant.

C.S.P. Population	Couche supérieure	Couche moyenne	Couche inférieure	Total
Population normale	16%	24%	60%	100%
Population étudiante	45%	25.3%	29.7%	100%
Population de l'échantillon	43.4%	25.5%	31%	100%

TABLEAU 5

Structures respectives de la population étudiante
et de l'échantillon principal selon la région,
le statut matrimonial, le cycle et la discipline.

Critères de stratification	Population	Population étudiante	Population de l'échantillon
Région	Paris	29%	39.3%
	Province	71%	60.7%
Statut matrimonial	Mariés	9%	11.4%
	Non mariés	91%	88.6%
Cycle	Premier cycle	52.6%	54.3%
	Deuxième cycle	47.4%	45.7%
Discipline	Littéraire	57.5%	57.2%
	Scientifique	42.5%	42.8%

La structure de notre échantillon selon le statut matrimonial surestime les étudiants mariés par rapport à l'ensemble de la population étudiante¹. Cette sur-représentation vient de l'enquête parisienne. La représentation désirée des mariés dans la région parisienne était de 20%. Or, celle-ci a été presque atteinte en 2ème cycle : 19,4%. En revanche, en 1er cycle, où la proportion d'étudiants mariés est beaucoup plus faible, l'objectif de stratification n'a pu être atteint : 10,3%. Cependant, cette moindre représentation dans le premier cycle par rapport aux objectifs, demeure trois fois plus forte que celle qui est observée sur la France entière.

Echantillons secondaires.

a) Résidenciers parisiens.

L'enquête a été réalisée auprès de 137 résidenciers choisis dans les différents types de résidence universitaire de la région parisienne (Antony, Bagneux, Chatenay-Malabry, Concordia, Daviel, Fontenay-aux-Roses, Jean Sarrailh, Nanterre, Pierre de Coubertin, Stains).

Nous distinguons 5 types de résidences :

- . grandes résidences (Antony, Chatenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses) ;
- . campus (Orsay, Nanterre) ;
- . H.L.M. (Bagneux, Stains) ;
- . résidences en ville (Jean Sarrailh, Daviel) ;
- . foyers (Concordia, Pierre de Coubertin)

2 types de résidenciers

- . étudiants seuls ;
- . étudiants en ménage.

Le redressement s'est effectué à partir de ces deux distinctions et par un passage du tableau d'effectifs de l'échantillon recueilli (137 observations) au tableau d'effectifs réels (7436) présentés ci-après.

¹Les estimations nationales suivant le statut matrimonial ont été calculées par nous-mêmes à partir des résultats de notre échantillon. En effet, elles ne peuvent être trouvées dans les statistiques du Ministère de l'Education. On a supposé que le taux des étudiants mariés dans la population normale était proche de celui trouvé en province où les étudiants mariés ont été tirés au hasard.

TABLEAU 6

Effectifs de la population des résidentiels parisiens
Statistiques du CROUS (1973-74).

Type de résidence Résidentiels	Grandes résidences	Campus	H.L.M.	Résidences en ville	Foyers
Etudiants seuls	2 732	3 203	-	391	352
Etudiants en ménage	489	-	269	-	-

TABLEAU 7

Effectifs de résidentiels dans l'échantillon
Enquête secondaire du CREDOC (1973-74).

Type de résidence Résidentiels	Grandes résidences	Campus	H.L.M.	Résidences en ville	Foyers
Etudiants seuls	43	41		20	20
Etudiants en ménage	5	-	8	-	-

b) Demandeurs de bourse à l'université de Paris XIII.

La raison pour laquelle l'université de Paris XIII a été choisie pour constituer cet échantillon secondaire est double. D'une part, on s'attendait à ce que les demandeurs de bourse y soient nombreux, et, d'autre part, cette université parisienne a la particularité de regrouper en son sein les quatre Facultés traditionnelles (Droit, Sciences Économiques, Lettres et Sciences Humaines, Sciences, Médecine), de telle sorte qu'on n'introduit aucun biais du fait de la discipline. Ceci dit, l'échantillon (128 observations) a été obtenu par un tirage systématique des demandes de bourse (nouvelles ou renouvelées) à l'intérieur du fichier correspondant de l'université.

1.4. Définition des ressources et des dépenses.

Cette enquête auprès des étudiants comporte deux questionnaires remis conjointement à chaque étudiant. L'un porte sur le milieu familial et les conditions de vie et de travail (questionnaire bleu), l'autre est constitué par un emploi du temps journalier (livret jaune).

Les questions posées dans le premier fascicule ont permis d'estimer les ressources et les dépenses de l'étudiant. Celles-ci, d'une façon générale, sont recueillies compte tenu des réponses *directes* de l'étudiant ; ainsi en est-il de l'aide de la famille prévue pour l'année 1973-74 ; le montant de la bourse perçu, les prêts... etc... D'autres ressources et dépenses en revanche sont estimées ou regroupées à partir des données existantes dans l'enquête ou extérieures à celles-ci. Le tableau suivant indique les ressources et les dépenses qui ont été analysées, à savoir la totalité des ressources et les six postes essentiels de dépenses de l'étudiant.

TABLEAU 8

Ressources et dépenses analysées dans l'enquête.

Ressources de l'étudiant		Dépenses de l'étudiant
en espèces	en nature	
<p>1) D'origine privée</p> <p>a) Directes</p> <ul style="list-style-type: none"> . Aide de la famille inaffectée . Aide de la famille affectée <ul style="list-style-type: none"> - au logement - aux vacances - aux transports . Aide privée autre que celle de la famille <ul style="list-style-type: none"> - prêts - contrats de préembauche privés . Revenu du travail non occasionnel . Revenu du travail occasionnel . Autres ressources occasionnelles <p>b) Indirectes</p> <ul style="list-style-type: none"> . Ressources du conjoint <p>2) D'origine publique</p> <p>a) Directes</p> <ul style="list-style-type: none"> . Bourses . Contrats de préembauche publics . Prêts <p>b) Indirectes</p> <ul style="list-style-type: none"> . Exonération fiscale à la famille 	<p>1) D'origine privée</p> <ul style="list-style-type: none"> . Aide en nature de la famille <ul style="list-style-type: none"> - au logement - aux repas - aux vacances <p>2) D'origine publique</p> <ul style="list-style-type: none"> . Aide en nature publique <ul style="list-style-type: none"> - au logement - aux repas - aux transports - à la santé 	<p>1) Repas</p> <p>2) Logement</p> <p>3) Transports</p> <p>4) Etudes</p> <p>5) Santé</p> <p>6) Vacances</p>

1.4.1. Les ressources.

Nous avons distingué les ressources permanentes des ressources transitoires obtenues par un travail occasionnel ou un gain inattendu (héritage, don, gain aux courses...). Parmi les ressources permanentes, nous avons porté notre attention sur les aides en espèces (directes ou indirectes) et en nature, d'origine privée (famille ou autres) et publique (Etat).

- Les aides en espèces directes.

a) L'aide en espèces directe de la famille inaffectée.

Celle-ci correspond à la moyenne de l'aide inaffectée prévue par les parents (ou d'autres membre de la famille) pour l'année 73-74 et de l'aide inaffectée estimée pour l'année scolaire de 8 mois, à partir du montant de l'aide de la famille déclarée au cours du dernier mois¹. Lorsque l'une des deux n'est pas déclarée, l'autre est prise en compte afin de perdre un minimum d'information.

b) L'aide en espèces directe de la famille.

. Au logement :

Cette aide correspond aux dépenses mensuelles d'accession à la propriété ou au loyer mensuel effectués par les parents, pour loger l'étudiant. Elle est multipliée par 12 pour obtenir une estimation annuelle.

. Aux vacances :

Cette aide regroupe : les dépenses de séjours linguistiques à l'étranger que payent les parents (ou ceux du conjoint) ; les autres aides dont bénéficie l'étudiant pour réaliser ces séjours à l'étranger ; les dépenses d'autres types de vacances supportées par les parents (ou ceux du conjoint).

. Aux transports :

Cette aide correspond uniquement aux dépenses supportées par les parents ou ceux du conjoint, pour l'entretien de la voiture ou des "deux roues" pendant la durée de l'activité scolaire.

¹On s'est assuré au préalable que les deux estimations étaient toujours très voisines l'une de l'autre (écart annuel de dépassant pas 300F en général).

c) Les prêts.

Cette aide est obtenue directement en montant annuel dans l'enquête. On distingue les prêts selon l'origine privée ou publique.

d) Les contrats de préembauche.

Déclarés de façon mensuelle, les montants des contrats de préembauche sont ramenés à une estimation annuelle en les multipliant par 12. Tout comme pour les prêts, on distinguera l'origine privée ou publique du contrat de préembauche.

e) La bourse.

Celle-ci est déclarée en montant annuel, directement dans l'enquête.

- Les aides en espèces indirectes.a) L'exonération fiscale.

Cette aide publique en espèces indirecte a été calculée à partir d'un abaque en fonction du revenu des parents et du nombre d'enfants à charge dans la famille.

b) Les revenus en espèces du conjoint.

Ceux-ci regroupent :

- . les aides en espèces de la famille du conjoint ;
- . la bourse du conjoint ;
- . le montant annuel du contrat de préembauche ou des prêts ;
- . le revenu net du travail principal pour le nombre de mois pendant lesquels il est effectué ;
- . le revenu du travail secondaire ;
- . le revenu du travail au cours des vacances d'été.

- Les aides en nature.a) Les aides en nature de la famille aux repas.

Toute aide en nature pose un problème délicat d'estimation. Nous avons choisi de multiplier le nombre de repas pris chez les parents par le prix d'un repas au restaurant universitaire au tarif passager (5F en décembre 1973).

Pourquoi ?

En renonçant à dîner ou à déjeuner chez ses parents, l'étudiant supportera un coût, en l'absence de subvention, au moins égal au prix de revient d'un repas au restaurant universitaire. En déjeunant chez eux, il économise cette somme. Cependant, comme le coût d'un repas en famille est supérieur à celui d'un repas au restaurant universitaire, on pourrait penser que l'aide est sous-estimée. Mais le coût supplémentaire que les parents supportent est le prix qu'ils sont prêts à payer pour bénéficier de la présence de l'étudiant ; et nous ne désirons pas prendre en compte cette externalité du repas en famille.

b) L'aide en nature publique affectée aux repas.

Cette aide est estimée en multipliant le nombre de repas pris au restaurant universitaire (durant l'année scolaire) par la subvention publique accordée à l'étudiant. Cette subvention est la différence entre le coût du repas (approximé par le tarif passager de 5F) et le prix payé par l'étudiant (2,85F en décembre 1973).

c) L'aide en nature privée affectée au logement.

Celle-ci, affectée à tous les étudiants habitant chez leurs parents ou chez d'autres membres de la famille, est estimée par le prix moyen du loyer pratiqué pour une chambre particulière, indépendante ou non, selon la localisation de celle-ci. En renonçant à vivre chez ses parents, l'étudiant supporterait ce coût. En résidant chez eux, il économise donc cette somme. Le montant annuel de cette aide en nature est estimé pour une période de 12 mois.

d) L'aide en nature publique affectée au logement.

Cette aide est estimée par la différence entre le loyer moyen pour une chambre, indépendante ou non, pratiqué dans la ville où réside l'étudiant et le prix que celui-ci paie pour se loger en résidence universitaire. La période d'estimation annuelle est de 12 mois comme pour l'aide privée au logement.

e) L'aide en nature publique aux transports en commun.

Cette aide est affectée aux individus qui déclarent utiliser le tarif étudiant. (En effet, certains étudiants utilisent des tarifs plus avantageux que ce dernier : carte de famille nombreuse, etc...).

Faute de données précises, nous avons pris en compte la carte hebdomadaire de la RATP qui offre une réduction de 14,3% sur le plein tarif aux étudiants.

f) L'aide en nature publique à la santé.

Celle-ci représente 90% des dépenses de santé estimées directement à partir du questionnaire¹.

g) L'aide en nature privée affectée aux vacances.

Celle-ci est estimée pour l'étudiant qui passe ses vacances chez ses parents. Elle regroupe les dépenses que l'étudiant devrait encourir s'il passait ses vacances ailleurs que dans sa famille. On l'a donc estimée en observant ce que les étudiants qui avaient pris des vacances "indépendantes" avaient dépensé, compte tenu que leurs dépenses dépendent objectivement de nombreux éléments.

Pour imputer à chaque étudiant un certain montant d'aide, nous avons regressé une équation de la forme :

$$y = a_0 + \sum a_i x_i$$

où y est la dépense de vacances ailleurs que chez les parents² et les x_i sont les caractéristiques du profil de l'étudiant. On a ainsi obtenu :

$$y = a_0 + a_1 x_1 + a_2 x_2 + a_3 x_3 + a_4 x_4 + a_5 x_5 + a_6 x_6$$

où $R^2 = 0.158$ et :

$$a_0 = 540.44$$

¹Cf la rubrique consacrée aux dépenses de santé, p. 20.

²Séjours linguistiques à l'étranger exclus.

$$a_1 = -78.84 \\ (19.60)$$

$$x_1 = \text{Région (province = 1)} \\ (\text{Paris} = 0)$$

$$a_2 = -263.3 \\ (29.39)$$

$$x_2 = \text{Vit avec un conjoint} \\ \text{seul} = 1 \\ \text{conjoint} = 0$$

$$a_3 = 111.04 \\ (54.97)$$

$$x_3 = \text{Situation matrimoniale} \\ \text{mariés - 6 mois : oui} = 1 \\ \text{non} = 0$$

$$a_4 = 34.42 \\ (39.13)$$

$$x_4 = \text{Niveau de revenu du travail de l'étudiant} \\ \text{aucun revenu} = 1 \\ \text{revenu positif} = 0.$$

$$a_5 = 113.74 \\ (29.02)$$

$$x_5 = \text{Niveau de revenu du travail de l'étudiant} \\ \geq 12\ 000 : \text{oui} = 1 \\ \text{non} = 0$$

$$a_6 = 37.00 \\ (19.50)$$

$$x_6 = \text{Résidence chez les parents} \\ \text{oui} = 1 \\ \text{non} = 0$$

Si, donc, l'étudiant est un provincial, célibataire, résidant chez ses parents et avec des ressources du travail salarié inférieur à 12 000F par an, l'aide imputée est de 220F.

- Revenu du travail étudiant non occasionnel.

Cette ressource se compose du revenu net mensuel du travail principal multiplié par le nombre de mois pendant lequel ce dernier a été exercé. A ce montant on ajoute le revenu du travail secondaire et celui du travail effectué pendant les vacances d'été.

- Revenu du travail étudiant occasionnel.

Cette ressource a été déclarée dans le questionnaire pour le mois qui précède celui de l'enquête. Afin de ramener celle-ci en montant annuel, nous l'avons multipliée par 8. Cette durée en mois est apparue plausible compte tenu du faible niveau moyen de cette ressource et de la nature du travail effectué (moniteur de centre aéré, leçons particulières, baby-sitting, etc...) qui s'avère, certes, occasionnel mais fréquent.

- Autres ressources occasionnelles.

Ces ressources proviennent des ventes d'objets personnels, des gains à la loterie, au PMU, de dons, d'héritages et d'autres sources non précisées. Ce montant perçu au cours du dernier mois est ramené à un montant annuel calculé sur 12 mois.

Le tableau suivant retrace le montant moyen annuel des ressources que nous venons de définir. Il indique aussi sur quelle portion de l'échantillon total chaque élément a pu être chiffré. Les biais introduits par les non-réponses apparaissent minces, puisque les taux de chiffrage dépassent le plus souvent 95%.

Les ressources de l'étudiant représentatif - cet être qui n'a pas d'existence matérielle mais seulement statistique - s'élèvent donc à 12 860F par an ou 1 072F par mois en 1973. La variabilité de cette estimation dans l'échantillon est d'ailleurs assez faible, dans la mesure où l'aide publique compense plus ou moins l'inégalité des ressources privées et où l'aide en nature, qui représente environ le tiers du total, est assez également distribuée. Pour illustrer ce point, les coefficients de variation (écart-type/moyenne) des totaux qui figurent dans le tableau 9 sont mentionnés entre parenthèses.

TABLEAU 9

Les ressources de l'étudiant représentatif en 1973-74

Echantillon redressé de 1915 individus

- coefficients de variation entre parenthèses -

	Taux de réponse aux questions (%)	Montant annuel des ressources (en F1973)
RESSOURCES PERMANENTES		
I. Aides en espèces directes privées.		
1) famille		
. inaffectées	94%	1 811
. affectées - logement	98%	463
- vacances	95%	215
- transports	98%	14
2) autres aides privées		
2.1. prêts privés	99%	50
2.2. contrats de préembauche privés	100%	24
TOTAL AIDES EN ESPECES DIRECTES PRIVEES		2 577 (1.74)
II. Aides en espèces directes publiques.		
3) bourses	99%	686
4) prêts publics	99%	2
5) contrats de préembauche	100%	1 252
TOTAL AIDES EN ESPECES DIRECTES PUBLIQUES		1 940 (2.38)
III. Aides en espèces indirectes.		
6) exonération fiscale	100%	688
7) ressources du conjoint	99%	1 759
IV. Aides en nature privées.		
8) logement	100%	1 206
9) repas	100%	1 130
10) vacances	82%	643
TOTAL AIDES EN NATURE PRIVEES		2 979 (0.69)
V. Aides en nature publiques		
11) logement	100%	197
12) repas	100%	528
13) transports	100%	55
14) santé	100%	437
TOTAL AIDES EN NATURE PUBLIQUES		1 217 (1.06)
TOTAL AIDES EN ESPECES (-ressources conjoint)		5 205 (1.15)
TOTAL AIDES EN NATURE		4 196 (0.49)
VI. Revenus du travail non occasionnel	96%	2 899
RESSOURCES OCCASIONNELLES		
VII. Revenus du travail occasionnel	98%	176
VIII. Autres ressources occasionnelles	99%	384
TOTAL DES RESSOURCES (-ressources du conjoint)		12 860 (0.62)

1.4.2. Les dépenses.

Toutes les dépenses qui viennent de la famille ou de l'Etat sont déjà comptabilisées dans la partie "aides" des ressources permanentes. Les dépenses ici considérées sont donc celles effectuées seulement par l'étudiant.

a) Dépenses effectuées par l'étudiant pour les repas.

Celles-ci comptabilisent les dépenses mensuelles de restaurant universitaire et les dépenses mensuelles de nourriture compte tenu du nombre de mois d'activité scolaire¹.

b) Dépenses effectuées par l'étudiant ou son conjoint pour le logement.

Celles-ci sont représentées par le loyer mensuel, charges comprises, ou les dépenses mensuelles d'accession à la propriété. L'estimation annuelle est faite sur 12 mois.

c) Dépenses effectuées par l'étudiant pour le transport.

Obtenues directement sur le questionnaire, elles sont constituées des :

- . dépenses mensuelles de train, métro, autobus et car ;
- . dépenses d'entretien d'un véhicule (voiture ou "deux roues") y compris l'essence.

L'estimation annuelle est faite pour la période universitaire de 8 mois.

d) Dépenses effectuées par l'étudiant pour ses études.

Estimées au cours du mois précédant l'enquête, ces dépenses sont constituées par :

- . les livres scolaires et cours photocopiés ;
- . les livres non scolaires ;
- . la papeterie ;
- . les instruments de travail ;
- . autres frais d'études.

¹ Le nombre de mois d'activité scolaire est égal à :

$$12 - \frac{\text{Nombre de semaines vacances}}{4,3}$$

Pour les livres scolaires, les photocopiés, la papeterie et les instruments de travail, on a considéré une période d'achat de 4,5 mois. En revanche, les dépenses de livres non scolaires, romans, illustrés, etc... sont estimées sur une période de 12 mois, car celles-ci sont vraisemblablement plus régulières. Enfin, les dépenses "autres frais d'études" ont été estimées sur une période de 8 mois.

e) Dépenses effectuées par l'étudiant pour sa santé.

On a estimé directement la fréquence de soins dans l'enquête, en adoptant la nomenclature suivante :

nombre de consultations mensuel chez :

- . le médecin ;
- . le dentiste ;
- . l'hôpital, le dispensaire ou la clinique ;
- . les services de médecine universitaire.

nombre de semaines d'hospitalisation au cours d'une année.

Toutes ces fréquences de soins ont été alors multipliées par le prix moyen¹ des catégories de soins respectives.

f) Dépenses effectuées par l'étudiant pour ses vacances.

Celles-ci regroupent les sommes dépensées :

- . chez les parents ;
- . en séjour linguistiques ;
- . durant d'autres types de vacances.

Le tableau suivant retrace les dépenses en espèces effectuées par l'étudiant pour l'année 1973-1974.

La totalité de la consommation de l'étudiant est alors de 11096F par an ou de 925F par mois. Comme toutes les dépenses de l'étudiant ne sont pas recensées, le solde de 147F par mois peut être attribué aux autres dépenses (habillement, loisirs, tabac...). On notera donc que les étudiants disposent d'une contrainte de ressources très serrée.

¹Le prix moyen est calculé au niveau national pour la population française entière. Ces prix sont communiqués par la Division d'Economie Médicale du CREDOC.

Nous sommes en mesure maintenant de présenter toutes les estimations de dépenses et de consommation de l'étudiant représentatif en 1973-1974 dans le tableau 10.

Pour comprendre ce tableau, il faut souligner que les dépenses de l'étudiant (col. 1 et 2) ne représentent que les paiements qu'ils effectuent avec l'argent qui leur appartient en propre ou avec celui que leurs familles ont mis à leur disposition dans un but bien précis (logement, transports, vacances). La notion de consommation, par contre, recouvre, outre les dépenses, l'ensemble des services assurés gratuitement par la famille et par l'Etat et dont bénéficie l'étudiant. Seule une partie de la consommation totale est analysée dans l'enquête.

Avant d'aborder, dans la section 2, les principaux commentaires que suscite la lecture des tableaux complets qui retracent les ressources, les dépenses et la consommation moyennes de certaines catégories d'étudiants et qui sont reportés en annexe, nous présentons ci-après l'ensemble des caractéristiques personnelles en fonction desquelles les chiffres des tableaux 9 et 10 ont pu être ventilés. Le lecteur aura ainsi une idée plus claire et plus précise de la manière dont varient les postes analysés dans l'enquête selon le "profil" de l'étudiant.

TABLEAU 10

Dépenses et consommation de l'étudiant représentatif en 1973-74
suivant la nature du financement.

Nature du financement Poste de consommation	Dépenses propres de l'étudiant (1)	Aide en espèces affectée de la famille (2)	Aide en nature de la famille (3)	Aide en nature publique (4)	Consommation de l'étudiant (5)=(1+2+3+4)
Repas	1 665	-	1 130	528	3 323
Logement	1 327	463	1 206	197	3 193
Transports	1 195	14	-	155	1 364
Etudes	1 117	-	-	¹	1 117
Santé	49	-	-	437	486
Vacances	742	215	643	-	1 600
Frais d'inscription	113	-	-	-	113
Total des postes analysés dans l'enquête	6 208	692	2 979	1 217	11 096
Consommation non analysée dans l'enquête	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1 764

¹ Les dépenses publiques consacrées à l'éducation ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Eléments du profil de l'étudiant retenus dans cette étude.

ECHANTILLON PRINCIPAL.

- 1 - Ensemble de la population universitaire (I.U.T., Grandes Ecoles et 3ème cycle exclus).
- 2 - La région (Paris, province)
- 3 - Le cycle (1er, 2ème)
- 4 - La vie avec un conjoint (non, oui)
- 5 - La discipline (droit ou sciences économiques, lettres et sciences humaines, sciences, médecine)
- 6 - La catégorie socio-professionnelle du père (agriculteurs, ouvriers, employés, artisans et petits commerçants, cadres moyens, professions libérales et cadres supérieurs, industriels et gros commerçants, non déclarés et autres)
- 7 - Le niveau de ressources des parents (parents décédés ; classes de revenu de : 0-2100, 2100-4200, 4200-8000, + 8000F par mois)
- 8 - La proximité géographique des parents vis-à-vis de l'étudiant (même ville, autre ville)
- 9 - Le mode de résidence des étudiants (chez les parents, cité universitaire ou foyer, logement personnel ou chambre chez particulier, autres)
- 10 - La situation matrimoniale (Seul, vit maritalement, marié depuis moins de 6 mois, marié depuis plus de 6 mois)
- 11 - Les ressources du travail étudiant (0, 1 à 5999, 6000 à 11 999, 12 000 et +)
- 12 - Le sexe (filles, garçons)
- 13 - La capacité (sans mention au bac, avec mention au bac)
- 14 - L'attribution d'une bourse (oui, non)
- 15 - L'attribution d'un contrat de préembauche (oui, non)

ECHANTILLONS SECONDAIRES.

- 16 - Résidentiels parisiens
- 17 - Etudiants de Paris XIII
- 18 - Demandeurs de bourses à Paris XIII

SECTION 2. COMMENTAIRES.

2.1. Ressources des étudiants et coût d'opportunité des études.

La lecture du tableau 9 permet d'affirmer que les ressources totales de l'étudiant représentatif sont loin d'être négligeables. Elles atteignent en effet 14 619F par an si l'on ajoute les ressources (en espèces) du conjoint et 12 860F si l'on n'en tient pas compte (9% des étudiants sont mariés et 11.8% possèdent un conjoint). Schématiquement, le revenu de l'étudiant était donc, en 1973-1974, de 1000F par mois. Nos méthodes d'estimation font sans doute que ce chiffre est une limite inférieure mais l'incertitude relative dont il est entaché ne dépasse pas 15 à 20%. Ce chiffre est nettement supérieur à ce que les intéressés croient percevoir, parce que ceux-ci oublient généralement de compter les aides en nature comme l'aide de la famille. Pourtant, il n'a rien de surprenant, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, il confirme les estimations de dépenses de l'étudiant qui avaient pu être faites récemment par B. Millot¹, dans la mesure où les dépenses ne peuvent excéder les ressources. Ensuite, il faut bien que l'étudiant, empêché de se procurer le nécessaire à l'aide de son seul travail, soit mis en mesure par la collectivité d'obtenir le minimum social² - mesuré par le SMIC. Les ressources de l'étudiant représentatif s'interprètent donc comme un minimum social. Elles couvrent d'ailleurs d'assez près les dépenses analysées dans l'enquête, qui sont les postes incompressibles.

Pour aller plus loin, il faut comparer ces ressources à celles d'un bachelier au travail. Or, en 1973, un individu qui, doté d'un baccalauréat, renonce à poursuivre des études, obtient sur le marché du travail un salaire moyen de 19 000F par an³ ou de 1583F par mois. En poursuivant des études, cette même personne peut se procurer un revenu de 1970F par mois. *Le manque à gagner* de l'étudiant représentatif, du fait qu'il renonce à travailler à temps complet

¹B. Millot, Les coûts privés dans l'enseignement supérieur, in *Les coûts par élève dans l'enseignement français en 1970*, IREDU (dir. J.C. Eicher), CNRS, col. A.T.P., n° 2, 1974 (pp. 52-68).

²C'est-à-dire de "survivre" dans la société en question.

³Ce chiffre est estimé à partir des profils âge-gains des étudiants bacheliers en 1970 compte tenu de la structure d'âge des étudiants. Le résultat est ensuite actualisé à 1973, date de l'enquête, en l'augmentant de 37%, hausse du salaire annuel moyen entre 1970 et 1973.

pour entreprendre des études supérieures, est alors de 513F par mois. Celui-ci atteint 753F par mois en moyenne si l'étudiant renonce à tout travail régulier pendant ses études. Compte tenu de la désutilité d'un travail à temps complet et définitif, désutilité d'autant plus vive que l'étudiant n'a pas l'habitude d'un tel travail, ce coût d'opportunité est relativement faible. On peut donc penser que la croissance considérable des effectifs d'étudiants est due en partie à la faiblesse de ce manque à gagner. Comme il est impossible de réduire les ressources des étudiants - qui sont un minimum social -, il faut en conclure que *seule une hausse des rémunérations des jeunes bacheliers au travail* pourrait conduire à une décroissance des effectifs.

2.2. *Contrainte budgétaire et difficultés financières des étudiants.*

Le tableau 11 compare les dépenses¹ moyennes de certains groupes d'étudiants à leurs ressources en espèces directes². Le solde qui s'en dégage est un indice de la contrainte budgétaire. Lorsque ses dépenses sont très proches des ressources ou qu'elles les dépassent, l'étudiant connaît de sérieuses difficultés financières.

En général, les dépenses de l'étudiant sont couvertes par ses ressources. Néanmoins, le solde budgétaire est souvent faible - disons, inférieur à 1000F - , ce qui est inquiétant, compte tenu qu'une partie des dépenses n'est pas analysée dans l'enquête (elle s'élèverait à 1764F pour l'ensemble de la population universitaire, d'après nos estimations du tableau 10). Dans ce cas, il est certain que l'étudiant représentatif du groupe éprouve des difficultés réelles à "boucler" son budget et qu'il doit se priver sur certains postes (non analysés), comme l'habillement et les loisirs. Quelles sont donc les catégories d'étudiants qui connaissent de sérieuses difficultés financières ? Essentiellement ceux qui commencent leurs études (1er cycle), les médecins, les mariés y compris ceux qui vivent maritalement, les non-salariés, les boursiers, les résidentiels et les non-bénéficiaires de contrat de préembauche. Les difficultés financières que les mariés éprouvent proviennent surtout de ce que leur ménage s'agrandit, entraînant des dépenses supplémentaires. Ils parviennent cependant à combler leur déficit grâce aux ressources du conjoint.

¹Dépenses = dépenses propres de l'étudiant (non compris les frais d'inscription) + aide en espèces de la famille affectée à des dépenses de l'étudiant.

²Exonération fiscale à la famille et ressources du conjoint exclues.

La contrainte budgétaire de l'étudiant
une comparaison des dépenses et des ressources
en espèces suivant le profil de l'étudiant

Profil		Ressources et dépenses	Dépenses de l'étudiant (frais d'inscription exclus)	Ressources en espèces directes de l'étudiant
Ensemble popul. univ.	Ensemble popul. univ.		6 787	7 976
Région	Paris		7 271	9 020
	Province		6 579	7 569
Cycle	1er cycle		5 808	6 213
	2ème cycle		7 857	9 910
Vie avec conjoint	Non (seul)		5 781	7 383
	Oui		14 062	12 226
Discipline	Droit, Sciences éco.		6 556	7 815
	Lettres, Sciences hum.		7 027	8 247
	Sciences		7 324	9 133
	Médecine		6 083	5 849
C.S.P. du père	Agriculteurs		6 697	7 828
	Ouvriers		7 183	9 187
	Employés		6 222	7 512
	Art., petits commerc.		6 608	8 146
	Cadres moyens		6 696	7 921
	Prof. lib., cadres sup.		6 797	7 789
	Industriels, gros comm.		8 068	8 475
	Autres cat., non déclar.		6 399	7 197
Niveau de ressources des parents	Parents décédés, revenu non déclaré		7 251	8 242
	0 - 2099		6 738	8 271
	2100 - 4199		6 311	7 544
	4200 - 7999		6 683	7 859
	+ 8000		7 834	8 694
Proximité géographique des parents	Même ville		5 961	7 122
	Autre ville		7 594	8 527

Profil		Ressources et dépenses	Dépenses de l'étudiant (frais d'inscription exclus)	Ressources en espèces directes de l'étudiant
Mode de résidence de l'étudiant	Chez les parents		4 380	5 948
	Cité universit. ou foyer		6 213	6 539
	Logement personnel		10 101	11 235
	Autres		8 992	12 237
Statut matrimonial	Seul		5 781	7 383
	Vit maritalement		11 045	10 656
	Marié - 6 mois		14 448	8 768
	Marié + 6 mois		15 261	14 147
Ressources du travail étudiant	0		7 678	6 786
	1 - 5999		5 843	6 435
	6000 - 11999		7 995	10 988
	12000 et +		12 441	19 719
Sexe	Filles		6 551	7 212
	Garçons		7 027	8 747
Capacités	Sans mention au bac.		6 882	8 203
	Avec mention au bac.		6 638	7 801
Attribution de bourse	Oui		6 112	6 608
	Non		6 966	8 368
Attribution de contrat de préembauche	Oui		8 794	19 451
	Non		6 628	7 071
Résidentiery parisiens			7 676	8 224
Etudiants de Paris XIII			7 321	8 555
Demandeurs de Bourses à Paris XIII			6 439	8 867

La situation des autres catégories d'étudiants en difficulté est différente, car elle a pour origine, non point des dépenses trop élevées, mais des ressources trop faibles. En outre, l'insuffisance de ces dernières est *toujours* liée au non-exercice d'un travail rémunéré, comme le montrent par exemple les tableaux 14 et 14bis, colonne (6) (pp.34-35). Or, les étudiants qui perçoivent le moins de revenus du travail sont avant tout ceux qui doivent consacrer beaucoup de temps aux études s'ils veulent réussir (1er cycle, médecine) et les bénéficiaires d'une aide publique individualisée auxquels on interdit pratiquement de percevoir un salaire.

Pour cerner ce problème de plus près, examinons plus en détail la situation financière des boursiers et des résidentièrs.

. Les boursiers.

Les étudiants boursiers reçoivent sous forme d'aide en espèces de la famille inaffectée et affectée 14,3% de leurs ressources totales contre 21% pour d'autres étudiants. Ce handicap initial est compensé par des aides publiques en espèces plus fortes, puisque l'étudiant boursier perçoit 34% de ses ressources sous cette forme contre 17,8% pour les non-boursiers. Ainsi, le montant total des aides en espèces reçues par un boursier équivaut à 48,9% du montant total des ressources. En revanche, l'étudiant non boursier ne perçoit que 38,8% de ressources sous cette forme. On ne peut donc pas affirmer que le montant des bourses est insuffisant *comparativement* à l'aide en espèces reçue par un étudiant non boursier. Cependant, que l'étudiant soit boursier ou non boursier, l'aide en espèces publique ou privée qu'il reçoit est insuffisante pour assurer ses dépenses monétaires. Le déficit supporté par l'étudiant boursier est de 442F, celui supporté par les autres étudiants est de 1141F ! Pour combler ce déficit, l'étudiant doit trouver d'autres ressources en espèces. Or, l'étudiant boursier, du fait du critère d'attribution de la bourse qui lui interdit de cumuler un travail non occasionnel relativement rémunérateur, comble son déficit de façon très serrée, puisqu'avec 1358F par an de revenu tiré d'un travail salarié, il s'assure un excédent de 916F par an. En revanche, l'étudiant non boursier peut obtenir 3307F par an de revenu du travail salarié ce qui lui assure un excédent de 2166F par an, soit le double de l'étudiant boursier. L'analyse précédente, si l'on en juge par la situation des demandeurs de bourses à Paris XIII, serait peut-être à nuancer, en ce qui concerne les boursiers parisiens, qui ont plus l'occasion et le désir de travailler que leurs homologues de province.

Si l'on suppose que les dépenses monétaires de l'étudiant sont incompressibles, c'est alors la *faiblesse* de l'aide publique sous forme de bourse qu'il faut incriminer *comparativement aux dépenses de l'étudiant* et non pas la faiblesse de son montant comparativement aux aides reçues par les étudiants non boursiers.

. Les résidentiés.

23,3% des étudiants vivent en cité universitaire ou en foyer privé. Cette proportion est, elle aussi, non négligeable.

Comparé à l'étudiant moyen, le résidentier dépense par an un peu moins : 6213F contre 6787F. Il perçoit sous forme d'aide en espèces de la famille plus que la moyenne : 2701 contre 2503. En pourcentage de ses ressources totales, l'étudiant vivant en résidence reçoit 26,7% de ses ressources sous forme d'aide en espèces privée contre 20% pour l'étudiant moyen. L'aide en espèces publique est elle aussi importante puisqu'elle atteint 24,8% du montant total des ressources. Elle est constituée pour 76% de bourses. Le total des aides en espèces est de 5071F pour l'étudiant résidentier contre 5077F pour l'étudiant moyen. Tous deux sont alors en déficit s'ils escomptent financer leurs dépenses sur ces ressources en espèces. L'étudiant résidentier a un déficit de 1142F et l'étudiant moyen de 1710F. Tout comme pour l'étudiant boursier le résidentier obtient peu de ressources supplémentaires sous forme d'un revenu du travail non occasionnel : 1468F contre 2899F pour l'étudiant moyen. Si bien que l'excédent de 326F de l'étudiant résidentier est inférieur à celui de l'étudiant moyen : 1189F. Là encore, c'est la *faiblesse de l'aide publique* (ou privée) par rapport aux dépenses incompressibles de l'étudiant qui leur impose des difficultés financières durant leurs études.

Les étudiants aidés par l'Etat (boursiers, résidentiés) ne sont donc pas sur un pied d'égalité avec les autres et ils connaissent des difficultés financières particulièrement sérieuses. Par son insuffisance, l'aide publique est détournée de sa fonction correctrice. Les pouvoirs publics doivent en tirer les conséquences, soit en supprimant l'incompatibilité de l'aide avec un travail rémunéré, soit en majorant l'aide de 2 à 3000F par an en moyenne.

2.3. L'égalité apparente des niveaux de vie des étudiants.

Si l'on en juge d'après le tableau 12, les étudiants formant une collectivité égalitaire, tant sur le plan des ressources que de la consommation. En effet, qu'est-ce qu'une différence de 500, 1000 ou même 2000F par an en regard des inégalités observées dans la vie active ! Pour fixer les idées, l'écart maximum de ressources entre un étudiant dont les parents ont un niveau de revenu inférieur ou égal à 2100F par mois et celui dont les parents ont un revenu supérieur ou égal à 8000F par mois est de 3465F par an ou de 285F par mois. Cet écart est très faible. Il est encore plus faible si l'on compare la situation des classes sociales. Entre un fils d'agriculteur qui perçoit une ressource minimale de 11293F par an et un fils de cadre supérieur ou de profession libérale qui perçoit la ressource maximale de 13452F, l'écart n'est plus que de 2159F par an ou de 180F par mois. Par ailleurs, il faut noter qu'un fils d'ouvrier perçoit 13371F par an, soit 7F de moins par mois qu'un fils de cadre supérieur. L'écart de revenu entre un cadre supérieur et un ouvrier dans la population normale en 1973 était de 3475F par mois¹ au lieu de 7F dans la population étudiante.

On peut conclure à une répartition équitable du montant total des ressources selon l'origine sociale de l'étudiant. En revanche, une faible régressivité affecte la distribution de celui-ci en fonction du niveau de revenu des parents sans qu'elle soit aucunement comparable à l'inégalité des ressources constatée dans la population normale.

L'égalité apparente des niveaux de vie des étudiants est en réalité une présomption supplémentaire du fait que le revenu de l'étudiant est un minimum social. La dispersion des ressources est faible, parce qu'il ne peut en être autrement au voisinage de ce point. Dans ces conditions, une différence de 200F par mois - qui apparaîtrait négligeable en d'autres circonstances - peut être vivement ressentie par l'intéressé dans la mesure où, faute de pouvoir être absorbée par une substitution de dépenses, elle entraîne une véritable privation.

¹Source: tableau 43, salaires moyens par catégorie socio-professionnelle en 1970, in *Données sociales* INSEE, édition 1974.

TABLEAU 12

L'égalité apparente des niveaux de vie des étudiants :
une comparaison des ressources et de la consommation
(analysée dans l'enquête) suivant le profil de l'étudiant

(en F. 1973)

Ressources et consommation		Ressources totales de l'étudiant	Consommation de l'étudiant (frais d'inscription exclus)
Profil de l'étudiant			
Ensemble popul. univ.		12 860 (14 619)	10 983
Région	Paris	15 093 (17 169)	11 947
	Province	12 385 (13 575)	10 380
Cycle	1er cycle	11 264 (11 831)	10 161
	2ème cycle	14 598 (17 689)	11 868
Vie avec un conjoint	Non (seul)	12 386	10 081
	Oui	16 143 (35 150)	17 408
Discipline	Droit, Sciences éco.	12 822 (14 107)	10 842
	Lettres, Sciences Hum.	12 713 (14 231)	10 941
	Sciences	13 716 (16 643)	11 283
	Médecine	11 690 (12 731)	10 946
C.S.P. du père	Agriculteurs	11 293 (12 439)	9 954
	Ouvriers	13 371 (14 982)	11 039
	Employés	12 190 (13 923)	10 539
	Art., Petits commerçants	12 114 (13 826)	10 172
	Cadres moyens	13 092 (14 795)	11 209
	Prof. lib., cadres sup.	13 452 (15 668)	11 359
	Industriels, gros comm.	13 283 (14 348)	11 770
	Autres catég., non déclarés	11 770 (13 131)	10 558
Niveau de ressources des parents	Parents décédés, rev. non déclaré	12 373 (14 019)	11 321
	0 - 2099	11 963 (13 394)	10 395
	2100 - 4199	12 248 (13 957)	10 508
	4200 - 7999	13 617 (15 624)	11 232
	8000 et +	15 528 (17 757)	12 568
Proximité géographique des parents	Même ville	13 343 (15 082)	11 314
	Autre ville	12 126 (13 904)	12 017

Ressources et consommation		Ressources totales de l'étudiant	Consommation de l'étudiant (frais d'inscription exclus)
Profil de l'étudiant			
Mode de résidence de l'étudiant	Chez les parents	12 733 (12 815)	10 265
	Cité universit. ou foyer	10 251 (10 628)	9 540
	Logement personnel	14 695 (19 152)	12 890
	Autres	14 965 (23 275)	11 504
Statut matrimonial	Seul	12 386	10 081
	Vit maritalement	14 886 (23 818)	14 587
	Marié - 6 mois	12 671 (26 764)	17 864
	Marié + 6 mois	17 941 (37 412)	18 502
Ressources du travail étudiant	0	11 780 (13 950)	11 688
	1 - 5999	11 376 (12 369)	10 122
	6000 - 11999	15 652 (18 062)	11 956
	12000 et +	23 458 (28 664)	15 868
Sexe	Fille	12 167 (14 441)	10 829
	Garçon	13 559 (14 790)	11 141
Capacités	Sans mention au bac.	12 962 (14 736)	11 010
	Avec mention au bac.	12 777 (14 525)	10 884
Attribution de bourse	Oui	10 375 (11 494)	9 712
	Non	13 538 (15 464)	11 313
Attribution de contrat de préembauche	Oui	24 383 (26 933)	12 840
	Non	11 947 (13 645)	10 832
Résidentiels parisiens		12 074 (13 763)	11 166
Etudiants de Paris XIII		15 221 (18 503)	13 098
Demandeurs de bourses à Paris XIII		14 496 (16 789)	11 852

N.B. Les chiffres entre parenthèses comprennent les ressources en espèces du conjoint, qui ne figurent pas dans les chiffres au dessus.

2.4. Les aides publiques et l'égalité des chances.

2.4.1. Mise à part la situation de ceux qui possèdent un conjoint, les étudiants universitaires affrontent aujourd'hui un problème de ressources. Pour financer leurs études, ils doivent trouver 1000F par mois, en espèces ou en nature. S'ils se comportent rationnellement, ils épuiseront d'abord les possibilités de financement qui sont pour eux-mêmes les moins coûteuses en termes de temps d'étude et de loisir abandonnés comme en termes pécuniaires (charges d'intérêt) ou psychiques (astreinte de la liberté personnelle). Les aides en provenance de la famille et de l'Etat possédaient *traditionnellement* ces qualités, puisqu'elles étaient accordées sans contrepartie et que les services rendus par la famille étaient rarement considérés comme astreignants. Très progressivement, plusieurs causes liées ont sans doute modifié l'ordre des coûts relatifs au détriment de ces derniers : l'extension de l'enseignement supérieur, tout d'abord, en contraignant un nombre croissant d'étudiants de province à vivre en dehors de leur famille et en introduisant de nouvelles couches sociales dont les enfants accèdent plus jeunes à l'indépendance financière ; la prospérité économique, ensuite, en offrant des possibilités supplémentaires de financement ; le changement concomitant des mentalités, enfin, en diffusant auprès des jeunes le sentiment de leur individualité et de leur puissance. Il semble bien *qu'aujourd'hui* la dépendance familiale soit devenue contraignante pour beaucoup d'étudiants qui attendent de l'Etat qu'il se substitue aux ascendants pour financer leurs études au moindre coût. Mais *l'indépendance* implique la décohabitation ; et celle-ci comporte un coût substantiel pour la collectivité, que l'on peut estimer grossièrement être de 5000F par an et par personne¹. *Le problème qu'affrontent désormais les étudiants indépendants provient alors de ce que ni la famille, ni l'Etat, ni les deux réunis, ne financent l'intégralité de ce coût supplémentaire dans une forme qui préserve leur indépendance (aides en espèces, aides publiques en nature). Un supplément de ressources est toujours nécessaire, qui ne peut émaner que d'une source tierce : l'entreprise (y compris l'Etat-employeur) et, de manière très accessoire en France, les agents prêteurs (banques, etc...). Il suffit que, pour une raison ou pour une autre, cette source de financement soit interdite pour que l'étudiant connaisse de sérieuses difficultés financières. Réciproquement, les étudiants favorisés dans leurs études ne sont*

¹ Ce chiffre est l'ordre de grandeur des différences qui existent entre les dépenses encourues par les étudiants habitant chez leurs parents et les autres. (Cf. tableau 11).

plus lors ceux qui ont les ressources les plus élevées - les écarts sont d'ailleurs faibles -, mais ceux qui n'ont pas un besoin pressant de recourir à cette source tierce. Les tableaux 13, 13bis, 14 et 14bis dont nous ne ferons pas ici un commentaire détaillé, incitent en effet à reconnaître que l'égalité des étudiants est plus apparente que réelle. Plutôt pourrait-on dire qu'une égalité approximative des montants cache une inégalité sensible des structures de ressources.

L'aide aux étudiants : une description résumée

(aides en F 1973)

Aides		Aides en ⁽¹⁾ espèces (privées + publiques)	dont part publique en %	Aides en ⁽²⁾ nature (privées + publiques)	dont part publique en %	Aides totales (1+2)	dont en espèces en %
Profil de l'étudiant							
Ensemble Popul. univ.	Ensemble popul. univ.	5 205	50.5	4 196	29.0	9 401	55.4
Région	Paris	4 477	47.6	5 114	16.5	9 591	46.7
	Province	5 506	51.4	3 801	36.0	9 307	59.2
Cycle	1er cycle	4 522	37.9	4 353	28.4	8 875	51.0
	2ème cycle	5 971	61.1	4 011	29.8	9 982	59.8
Vie avec un conjoint	non (seul	5 280	49.5	4 300	29.0	9 580	55.1
	Oui	4 696	57.8	3 346	29.0	8 042	58.4
Discipline	Droit, Sciences éco.	4 454	41.6	4 286	27.6	8 740	51.0
	Lettres, Sciences hum.	5 032	48.6	3 914	31.5	8 946	56.2
	Sciences	6 512	64.5	3 962	33.0	10 474	62.2
	Médecine	4 815	35.2	4 863	22.9	9 678	49.8
C.S.P. du père	Agriculteurs	5 475	71.0	3 257	49.2	8 732	62.7
	Ouvriers	4 791	71.1	3 856	37.6	8 647	55.4
	Employés	4 404	49.7	4 317	37.3	8 721	50.5
	Art., petits commerc.	5 389	52.1	3 564	39.6	8 953	60.2
	Cadres moyens	4 864	45.9	4 513	24.0	9 377	51.6
	Prof. lib. cadres sup.	5 792	44.1	4 562	22.5	10 354	55.6
	Industriels, gros comm.	5 996	43.4	3 701	25.4	9 697	61.6
	Autres cat., Non déclar.	4 204	49.2	4 159	28.8	8 363	50.3
Niveau de ressources des parents	Parents décédés, rev. non déclarés.	4 060	31.5	4 451	27.0	8 511	47.7
	0 - 2100	5 356	73.5	3 657	45.2	9 013	59.4
	2100 - 4200	4 339	45.4	4 197	29.1	8 536	50.6
	4200 - 8000	5 777	41.6	4 549	22.5	10 326	55.9
	+ 8000	7 777	51.5	4 734	15.9	12 511	62.2

TABLEAU 13BIS

L'aide aux étudiants : une description résumée

(aides en F 1973)

Aides		(1)		(2)		Aides totales (1+2)	dont en espèces en %
		Aides en espèces (privées + publiques)	dont part publique en %	Aides en nature (privées + publiques)	dont part publique en %		
Profil de l'étudiant							
Proximité géogra- phique des parents	Même ville	4 147	55.3	5 353	15.5	9 500	43.7
	Autre ville	6 196	47.6	3 082	51.4	9 278	66.8
Mode de résidence de l'étudiant	Chez les parents	4 114	53.7	5 885	13.2	9 999	41.1
	Cité universit. ou foyer	5 288	48.2	3 327	68.0	8 615	61.4
	Logement personnel	6 673	49.3	2 789	37.2	9 462	70.5
	Autres	2 870	60.3	2 512	35.5	5 382	46.7
Statut matrimonial	Seul	5 280	49.5	4 300	29.0	9 580	55.1
	Vit maritalement	4 903	50.6	3 542	28.0	8 445	58.1
	Marié - 6 mois	5 209	55.9	3 416	29.8	8 625	60.4
	Marié + 6 mois	4 397	62.8	3 241	29.1	7 638	57.6
Ressources du travail étudiant	0	7 300	55.8	4 180	27.9	11 480	63.6
	1 à 5999	4 965	47.2	4 279	31.8	9 244	53.7
	6000 à 11999	2 992	28.9	3 961	22.0	6 953	43.0
	12000 et +	1 243	49.8	3 427	23.3	4 670	26.6
Sexe	Fille	5 344	53.5	4 278	28.2	9 622	55.5
	Garçon	5 058	47.3	4 114	29.7	9 172	55.1
Capacités	Sans mention au bac	4 698	45.2	4 128	30.2	8 826	53.2
	Avec mention au bac	5 590	53.9	4 246	28.1	9 836	56.8
Attribution de bourse	Oui	5 073	70.7	3 600	50.6	8 673	58.5
	Non	5 272	45.8	4 347	24.3	9 619	54.8
Attribution de contrat de préembauche	Oui	19 337	93.8	4 046	24.6	23 383	82.7
	Non	4 102	34.4	4 204	29.3	8 306	49.4
Résidentiels parisiens		5 884	58.2	3 485	57.3	9 369	62.8
Etudiants Paris XIII		3 450	51.2	5 777	20.5	9 227	37.4
Demandeurs de bourses à Paris XIII		5 115	72.8	5 405	18.1	10 520	48.6

TABLEAU 14

Les ressources des étudiants suivant leur origine : une description résumée.

(ressources en F 1973)

Aides		Aides Totales	dont part en espèces en % (2)	Revenu du travail (non occasionnel) (3)	Ressources occasionnelles (4)	Total des ressources (5) = 1+3+4	dont part du travail régulier en % (6)
Profil de l'étudiant		(1)					
Ensemble popul. univ	Ensemble popul. univ.	9 401	55.4	2 899	560	12 860	22.5
Région	Paris	9 591	46.7	4 382	1 120	15 093	29.0
	Province	9 307	59.2	2 312	328	11 947	19.4
Cycle	1er cycle	8 875	51.0	1 945	444	11 264	17.3
	2ème cycle	9 982	59.8	3 940	676	14 598	27.0
Vie avec un conjoint	Non (seul)	9 580	55.1	2 282	524	12 386	18.4
	Oui	8 042	58.4	7 345	756	16 143	45.5
Discipline	Droit, Sciences éco.	8 740	51.0	3 374	708	12 822	26.3
	Lettres, Sciences hum.	8 946	56.2	3 167	600	12 713	24.5
	Sciences	10 474	62.2	2 910	332	13 716	21.2
	Médecine	9 678	49.8	1 436	576	11 690	12.3
C.S.P. du père	Agriculteurs	8 732	62.7	2 481	80	11 293	22.0
	Ouvriers	8 647	55.4	4 192	532	13 371	31.4
	Employés	8 721	50.5	3 250	228	12 199	26.6
	Art., petits commerc.	8 953	60.2	2 773	388	12 114	22.9
	Cadres moyens	9 377	51.9	2 927	788	13 092	22.4
	Prof. lib., cadres sup.	10 354	55.9	2 482	616	13 452	18.5
	Industriels, gros comm.	9 697	61.8	2 822	764	13 283	21.5
Autres cat., non déclar.	8 363	50.3	2 844	556	11 763	24.2	
Niveau de ressources des parents	Parents décédés, revenu non déclaré	8 511	47.7	3 395	848	12 754	26.6
	0 - 2100	9 013	59.4	2 786	264	12 063	23.1
	2100 - 4200	8 536	50.8	3 200	512	12 248	26.1
	4200 - 8000	10 326	55.9	2 571	720	13 617	18.5
	8000 et +	12 511	62.2	2 453	564	15 528	15.6

TABLEAU 14 BIS

Les ressources des étudiants suivant leur origine : une description résumée

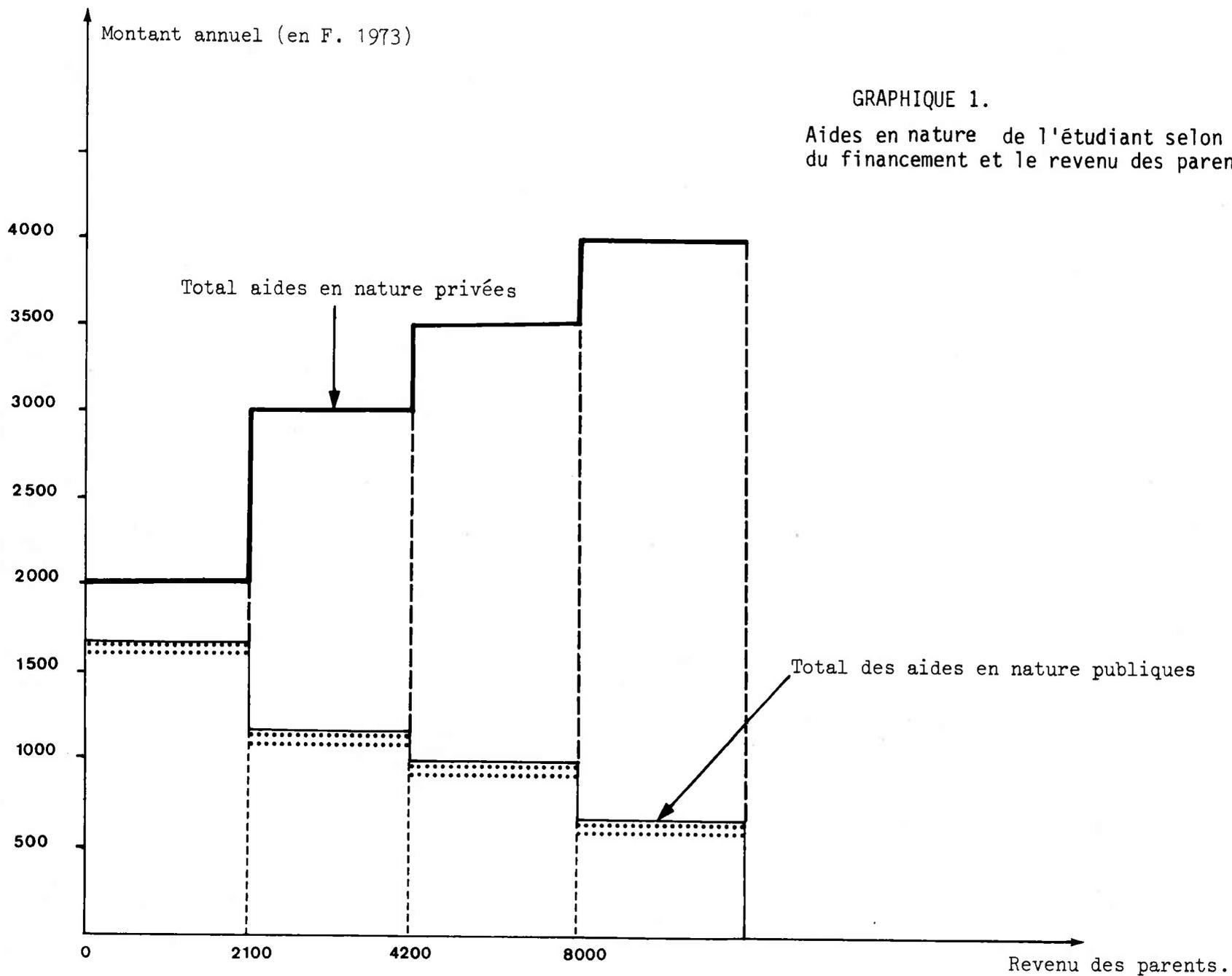
(Ressources en F 1973)

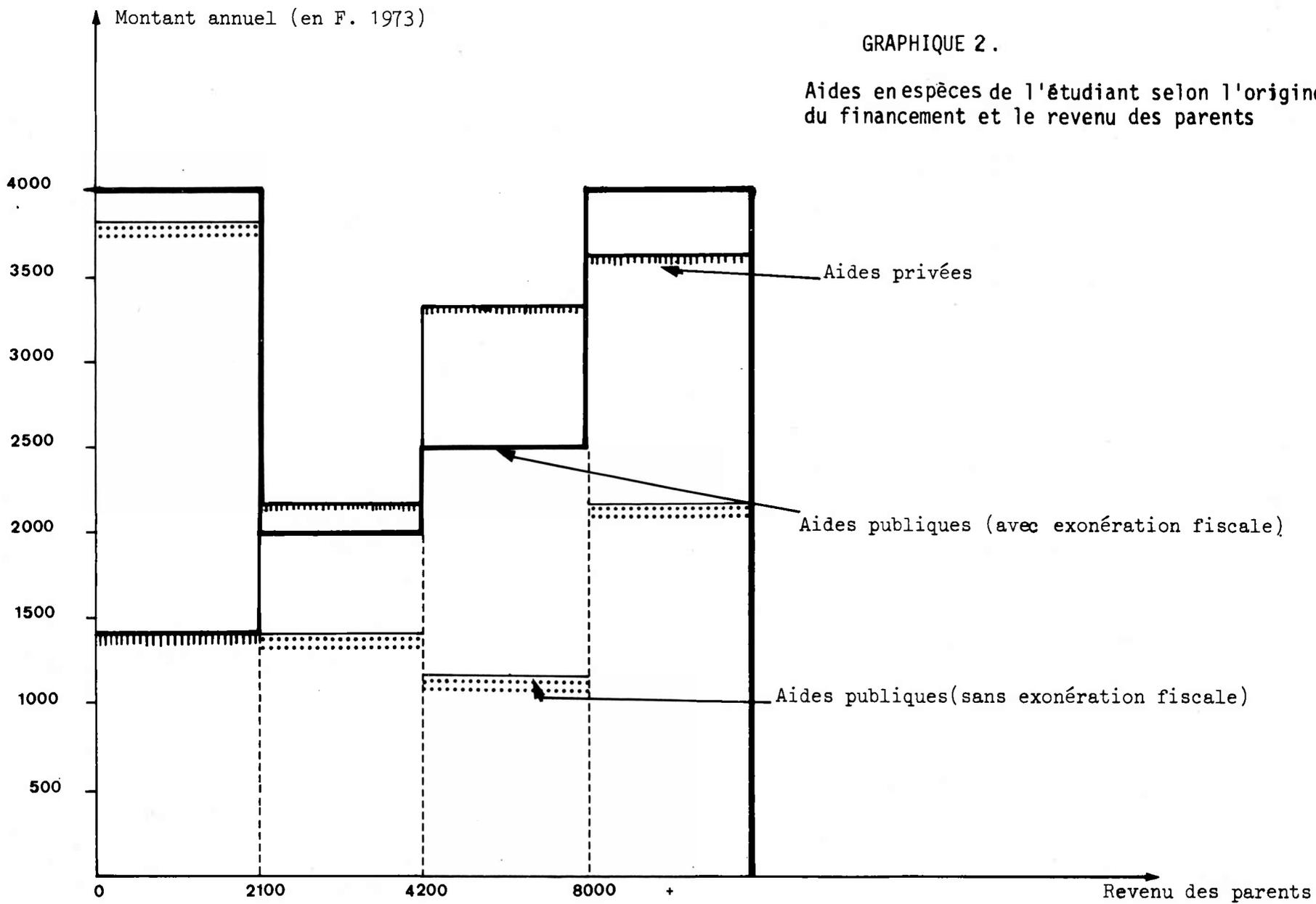
Aides		Aides totales (1)	dont part en espèces en % (2)	Revenu du travail (non occa- sionnel) (3)	Ressources occasion- nelles (4)	Total des ressources (5) = 1+3+4	dont part du travail régulier en % (6)
Proximité géogra- phique des parents	Même ville	9 500	43.7	3 287	556	13 343	24.6
	Autre ville	9 278	66.8	2 540	308	12 126	20.9
Mode de résidence de l'étudiant	Chez les parents	9 999	41.1	2 062	672	12 733	16.2
	Cité universit. ou foyer	8 615	61.4	1 468	168	10 251	14.3
	Logement personnel	9 462	70.5	4 517	716	14 695	30.7
	Autres	5 382	46.7	9 391	192	14 965	62.6
Statut matrimonial	Seul	9 580	55.1	2 282	524	12 386	18.4
	Vit maritalement	8 445	58.1	5 545	896	14 886	37.2
	Marié - 6 mois	8 625	60.4	3 750	296	12 671	29.6
	Marié + 6 mois	7 638	57.6	9 455	848	17 941	52.7
Ressources du travail étudiant	0	11 480	63.6	-	300	11 780	0
	1 - 5999	9 244	53.7	1 728	404	11 376	15.2
	6000 - 11999	6 953	43.0	6 835	1 864	15 652	43.7
	12000 et +	4 670	26.6	17 478	1 400	23 548	74.2
Sexe	Fille	9 622	55.5	2 061	484	12 167	16.9
	Garçon	9 172	55.1	3 751	636	13 559	27.7
Capacités	Sans mention au bac	8 826	53.2	3 496	640	12 962	27.0
	Avec mention au bac	9 836	56.8	2 449	492	12 777	19.2
Attribution de bourse	Oui	8 673	58.5	1 358	344	10 375	13.1
	Non	9 618	54.8	3 307	612	13 537	24.4
Attribution de contrat de préembauche	Oui	23 383	82.7	808	192	24 383	3.3
	Non	8 306	49.4	3 061	580	11 947	25.6
Résidentiels parisiens		9 369	62.8	1 609	1 096	12 074	13.3
Etudiants Paris XIII		9 227	37.4	4 902	1 092	15 221	32.2
Demandeurs de bourses à Paris XIII		10 520	48.6	3 240	736	14 496	22.4

2.4.2. Suivant l'analyse qui vient d'être faite, deux conditions minima sont requises des aides publiques pour qu'elles contribuent à l'égalité des chances : (i) qu'elles bénéficient en priorité aux étudiants issus de familles modestes ; (ii) qu'elles soient suffisantes pour assurer à leurs bénéficiaires le minimum social sans l'intervention d'autre source de financement régulier que la famille ou l'Etat.

La première condition est la plus couramment admise. Pourtant, elle ne paraît pas satisfaite en France, comme le montrent les graphiques 1 et 2. Ceux-ci comparent la structure des aides publiques et privées, selon qu'elles sont en nature ou en espèces respectivement. Comme on pouvait s'y attendre, les aides privées sont régressives. Mais les aides publiques ne sont pas assez progressives pour compenser cela. Les aides en nature sont tout bonnement insuffisantes. Quant aux aides en espèces, elles ne sont même pas vraiment progressives, puisqu'elles bénéficient particulièrement aux enfants dont les parents gagnent plus de 8000F par mois et qu'elles avantagent même ceux dont les parents ont un revenu compris entre 4200 et 8000F par mois, si l'on y inclut l'exonération fiscale à la famille.

La deuxième condition est généralement omise et, lorsqu'elle n'est pas satisfaite, une inégalité insidieuse s'installe entre des catégories d'étudiants que l'on croyait proches. Prenons en deux exemples. Tout d'abord, les enfants de parents "pauvres" (revenu compris entre 2100 et 4200F par mois) sont relativement plus mal lotis que les enfants de parents "très pauvres" (revenu inférieur à 2100F par mois). La concentration des aides publiques individualisées sur les premiers oblige en effet les seconds à compenser leur déficit en prenant un travail rémunéré. Par contre, les étudiants issus de milieux plus riches (revenu des parents supérieur à 4200F par mois) reçoivent une aide de la famille qui les met à l'abri de ces difficultés. Le même type de situation se retrouve chez les enfants d'ouvriers qui, parce qu'ils reçoivent moins d'aides publiques que ceux d'agriculteurs et moins d'aides en espèces de la famille que ceux d'employés et de cadres moyens (mais aussi de propos délibéré), exercent plus souvent qu'eux un travail rémunéré qui risque de nuire à leurs études.





GRAPHIQUE 2.

Aides en espèces de l'étudiant selon l'origine du financement et le revenu des parents

2.4.3. Pour parfaire l'analyse, nous étudions ci-après comment les aides en espèces sont effectivement allouées aux étudiants, selon le niveau de ressources et la catégorie sociale de leurs parents.

a) *Les ressources monétaires en espèces d'origine publique.*

Sous ce vocable, on retient :

- les bourses ;
- les prêts publics ;
- les contrats de préembauche ;
- l'exonération fiscale à la famille.

L'exonération fiscale à la famille.

En moyenne les familles bénéficient de 688F d'aide indirecte sous cette forme. Nous l'incluons dans les ressources d'origine publique en admettant implicitement que celle-ci est redistribuée par la famille au profit de l'étudiant. On constate que l'exonération fiscale croît avec le niveau de revenu des parents. Le minimum de cette aide indirecte est obtenu pour les étudiants dont les parents sont décédés, ou dont le niveau de revenu est inférieur ou égal à 2100F par mois. Par contraste, le maximum de cette aide est obtenu par les étudiants dont les parents ont un revenu supérieur à 8000F par mois. Cette aide en espèces publique est donc *très régressive*.

Les bourses.

En moyenne, les étudiants bénéficient de 686F par an de bourses (5,3% du montant total moyen des ressources de l'étudiant contre 14% pour l'aide de la famille inaffectée ou 22,5% pour le revenu du travail non occasionnel). Le maximum de la bourse, en dehors des boursiers proprement dits ou des demandeurs de bourse, est obtenu par les étudiants fils d'agriculteurs avec un montant de 2299F par an (20,3% du montant de leurs ressources totales). Le minimum est obtenu par les fils d'industriels et de gros commerçants avec 55F par an. Le montant de la bourse décroît avec le niveau de revenu des parents. Cette aide en espèces publique est donc *très progressive*. On peut noter que le critère de revenu des parents ne semble pas le seul critère d'attribution de la bourse. En moyenne un étudiant fils d'agriculteur perçoit un montant de bourse supérieur au montant reçu par l'étudiant dont les parents ont un revenu inférieur ou égal à 2100F par mois. Comme les agriculteurs bénéficient d'une exonération fiscale supérieure à celle perçue par les foyers dont le revenu est inférieur à 2100F, et

que cette exonération fiscale est corrélée positivement au revenu des parents, on ne peut attribuer ce montant supérieur de bourse du fils d'agriculteur au fait que le revenu de ses parents est très faible. Par contraste, les fils de cadres supérieurs et de professions libérales dont on peut penser que les parents ont un revenu supérieur à 8000F par mois, bénéficient d'un montant de bourses plus élevé que celui obtenu par les fils de gros commerçants et d'industriels. Il semble que l'attribution des bourses, si elle se fait selon le niveau de revenu des parents, n'exclut pas une discrimination par la catégorie socio-professionnelle. Les fils d'agriculteurs et de professions libérales ou de cadres supérieurs sont comparativement plus avantagés que les autres.

Les contrats de préembauche (IPES et autres).

Les étudiants perçoivent en moyenne 1252F (9,7% du montant total des ressources) d'aides ou de ressources sous cette forme.

Comme le montant du contrat de préembauche est à peu près identique d'un bénéficiaire à l'autre, les différences de montant moyen selon le profil de l'étudiant sont un indice direct de la proportion de bénéficiaires du contrat de préembauche public. Sans contestation possible, les étudiants des disciplines scientifiques sont ceux qui obtiennent le plus facilement une aide sous cette forme et les étudiants en médecine ou en premier cycle ceux qui en obtiennent le moins. Les étudiants ayant un contrat de préembauche vivent plutôt dans un logement personnel. Ils sont souvent mariés et en deuxième cycle. Ils ont obtenu une mention au baccalauréat. Ils se recrutent plutôt en province et parmi les filles.

Les étudiants dont les parents sont très pauvres ou très riches, et/ou fils d'ouvriers, de petits artisans ou commerçants, d'industriels ou de gros commerçants obtiennent plus que les autres des contrats de préembauche. Ceux-ci bénéficient donc aux extrêmes.

Si l'on compare la distribution des ressources en espèces publiques à celle des contrats de préembauche, on constate leur similitude. Ceci suggère que la *progressivité* de la bourse compense à peine la *régressivité* de l'aide fiscale à la famille. Pour que l'aide en espèces publique soit véritablement *progressive*, il faut :

- 1) supprimer l'exonération fiscale ;
- 2) supprimer les contrats de préembauche ou bien les attribuer uniquement selon un critère progressif comme le niveau de revenu des parents et non pas en tenant compte de la discipline ou de la capacité scolaire.

b) Les ressources monétaires en espèces d'origine privée.

Sous ce vocable, on retient :

- l'aide en espèces de la famille inaffectée ;
- l'aide de la famille affectée au logement, aux transports, aux vacances ;
- les autres aides privées en espèces (prêts privés, contrats de préembauche privés).

Avec un montant moyen de 2577F par an, l'aide en espèces d'origine privée représente 20% du montant total des ressources de l'étudiant.

Plus les parents ont un revenu élevé, plus cette part s'accroît. Elle passe de 11,7% pour les étudiants "très pauvres" à 24,2% pour les étudiants "très riches". Cette aide est faible pour les fils d'agriculteurs et d'ouvriers, très forte pour les fils de professions libérales et de cadres supérieurs ou les fils d'industriels et de gros commerçants. On remarquera que si l'on exclut l'exonération fiscale et les contrats de préembauche et que l'on cherche à vérifier si la bourse compense la régressivité de l'aide en espèces de la famille inaffectée, on obtient les résultats du tableau 15

Le cumul d'une bourse avec l'aide inaffectée en espèces de la famille se fait au détriment des étudiants dont les parents ont un revenu compris entre 2100 et 4200F par mois. Compte tenu de l'origine sociale, la bourse conduit à redresser l'inégalité de l'aide privée de la famille comme l'indique le tableau 16.

TABLEAU 15

Aides Revenus des parents	Bourses	Aide de la famille inaffectée	TOTAL	Rang par ordre décroissant
0 - 2100	1 966	997	2 963	1
2100 - 4200	377	1 629	2 006	5
4200 - 8000	65	2 400	2 465	4
8000 et +	94	2 655	2 749	3
Parents décédés, revenus non déclar.	804	1 988	2 792	2

TABLEAU 16

Aides Origine sociale	Bourses	Aide en espèces de la famille inaffectée	TOTAL	Rang par ordre décroissant
Agriculteurs	2 299	1 047	3 346	1
Ouvriers	1 447	971	2 418	7
Employés	1 084	1 733	2 817	2
Artisans et petits commerçants	826	1 733	2 559	4
Cadres moyens	321	1 812	2 133	8
Cadres supérieurs, professions lib.	149	2 313	2 462	6
Industriels, gros commerçants	55	2 480	2 535	5
Autres catégories, non déclarés	973	1 612	2 585	3

Lorsque l'on ne tient pas compte du sacrifice fait par les familles pour inciter leurs enfants à entreprendre des études supérieures, l'aide publique sous forme de bourses conduit à pénaliser les étudiants fils de cadres moyens et d'ouvriers. La redistribution n'a aucun effet sur les fils d'ouvriers puisque, avec ou sans bourse, ils se retrouvent toujours défavorisés. Et elle se fait en défaveur des cadres moyens qui se retrouvent après cette redistribution les plus pénalisés. Si l'on ajoute l'exonération fiscale, les plus défavorisés sont les fils d'industriels et de gros commerçants, de cadres supérieurs et de professions libérales et les fils d'agriculteurs ; par contraste, les fils de cadres moyens et d'ouvriers sont toujours les plus pénalisés. C'est ce que montre le tableau 17.

En comparant les totaux des aides en espèces publiques et privées, on constate cette fois que les fils d'ouvriers, d'employés et d'autres catégories sont les plus pénalisés. C'est ce qu'indique le tableau 18.

On peut donc en conclure que l'aide en espèces de la famille inaffectée *défavorise les fils d'ouvriers et d'agriculteurs*, que l'aide en espèces publique sous forme de bourse *favorise les fils d'agriculteurs, d'employés et d'artisans et petits commerçants*, mais *désavantage les ouvriers et les cadres moyens*, alors que l'exonération fiscale *avantage les fils de professions libérales, de cadres supérieurs, d'industriels et de gros commerçants*. *L'aide totale en espèces publique pénalise*

Nous venons d'examiner la distribution des ressources en fonction de l'origine sociale et du revenu des parents, mais les tableaux principaux recensent les différences de ressources selon bien d'autres critères. Nous laissons le soin au lecteur de tirer lui-même des conclusions sur celles-ci. Cependant, on peut attirer l'attention sur le point suivant : l'égalisation des ressources et des dépenses ne se fait pas de façon équitable selon la catégorie de l'étudiant. Certains d'entre eux ont des difficultés pour assurer l'équilibre entre leurs ressources monétaires et leurs dépenses monétaires.

TABLEAU 17

Aides Origine sociale	Bourses + exonération fiscale	Aide en espèces de la famille inaffectée	TOTAL	Rang par ordre décroissant
Agriculteurs	2 507	1 047	3 554	3
Ouvriers	1 775	971	2 746	8
Employés	1 454	1 733	3 187	4
Artisans et petits commerçants	1 230	1 733	2 963	6
Cadres moyens	979	1 812	2 791	7
Cadres supérieurs, professions lib.	1 250	2 313	3 563	2
Industriels, gros commerçants	1 162	2 480	3 642	1
Autres catégories, non déclarés	1 387	1 612	2 999	5

TABLEAU 18

Aides Origine sociale	Total aide en espèces publique	Total aide en espèces privée	Total aide en espèces	Rang par ordre décroissant
Agriculteurs	3 888	1 587	5 475	3
Ouvriers	3 408	1 383	4 791	6
Employés	2 188	2 216	4 404	7
Artisans et petits commerçants	2 808	2 581	5 389	4
Cadres moyens	2 234	2 630	4 864	5
Cadres supérieurs, professions lib.	2 555	3 237	5 792	2
Industriels, gros commerçants	2 600	3 396	5 996	1
Autres catégories, non déclarés	2 070	2 194	4 264	8

2.5. Les critères d'attribution des ressources.

Une analyse a priori révèle une assez grande diversité des critères d'attribution des ressources aux étudiants¹. Suivant son profil, un individu obtiendra donc un revenu suffisant ou non, compte tenu de son degré d'éligibilité aux différentes sources de financement. Cependant, le nombre de ces ressources comme celui des critères pertinents qu'une pré-sélection a dégagés interdisent pratiquement de résumer les facteurs du revenu étudiant par une loi simple. Pour représenter le plus simplement possible les conditions *effectives* d'attribution de ressources, nous avons régressé séparément les éléments du revenu les plus significatifs en fonction de variables représentatives du profil de l'étudiant et relativement indépendantes les unes des autres : 1) la capacité scolaire (mention au baccalauréat), 2) la proximité géographique des parents, 3) le sexe, 4) le cycle d'études, 5) la région, 6) la discipline, 7) la vie avec un conjoint, 8) le revenu des parents. Chacune de ces grandeurs est décrite par une variable muette (0,1). Le tableau 19 donne les résultats obtenus. Afin que le lecteur saisisse d'un coup d'oeil les critères les plus discriminants, nous avons encadré la part de variance expliquée par eux.

Chaque colonne présente la régression d'une variable expliquée en fonction du profil de l'étudiant. Chaque case donne le coefficient de la variable explicative avec son écart-type. Enfin, en bas et à droite d'une case, nous indiquons, le cas échéant, la part de la variance expliquée par la variable considérée. La part de la variance expliquée totale est donnée à la dernière ligne du tableau.

Trois critères fondamentaux semblent déterminer l'attribution des ressources et/ou des aides entre les étudiants :

- la proximité géographique des parents vis-à-vis de l'étudiant ;
- la vie avec un conjoint ;
- le revenu des parents.

Les deux premiers critères interviennent surtout dans l'attribution des aides en nature ; en revanche, le revenu des parents détermine l'attribution

¹Une étude de ce genre a été publiée récemment de manière indépendante. Voir A. Mingat, J. Perrot, *Transferts sociaux et éducation - France 1973* - ronéo, IREDU, Sept. 1974.

des aides en espèces, quelle que soit l'origine, publique ou privée, de l'aide. On remarque simplement que l'aide publique tend à compenser la régressivité de l'aide privée, qu'elle soit

a) Les aides en nature.

Les aides en nature publiques profitent aux étudiants dont les parents habitent une autre ville que l'étudiant. En revanche, celui qui réside dans la même ville que ses parents profite de l'aide en nature apportée par la famille. On peut donc affirmer que la fonction distributive principale des résidences et du restaurant universitaires est de compenser l'éloignement de la famille vis-à-vis des universités localisées dans les grandes villes. En revanche, cette aide est plutôt attribuée à l'étudiant célibataire et à celui dont les parents ont un revenu inférieur ou égal à 4200F par mois. Les célibataires bénéficient en outre de l'hébergement dans leur famille, tandis que les étudiants mariés, dans ce domaine, semblent ne devoir compter ni sur leur famille ni sur l'Etat. Peut-être est-ce la raison pour laquelle ils bénéficient autant que possible des repas pris chez leurs parents ou ceux du conjoint.

b) Les aides en espèces.

Les aides en espèces publiques ou privées sont fortement corrélées, comme nous l'avons déjà noté, au revenu des parents. Celles qui proviennent de la famille sont fortement régressives, bien que l'exonération fiscale permise par l'Etat le soit encore davantage. Enfin, la bourse est progressive. En revanche, contrats de préembauche, prêts et revenus du travail non occasionnel ne dépendent pas du revenu des parents mais de la discipline, de la capacité, du cycle, du sexe et du fait de vivre avec un conjoint.

Ceci permet de confirmer le profil de l'étudiant qui a un travail régulier non occasionnel. Contrairement à ce que l'on pense, il ne s'agit pas systématiquement de l'étudiant qui est issu d'un milieu modeste, mais plutôt de l'étudiant parisien de deuxième cycle, marié, et de sexe masculin.

Si ces régressions confirment les quelques résultats déjà déduits des tableaux principaux, elles révèlent, en revanche, et de façon très suggestive, *les trois critères essentiels d'attribution des aides aux étudiants de France :*

- 1) *la proximité géographique des parents vis-à-vis de l'étudiant, pour l'aide en nature (publique ou privée) ;*
- 2) *le revenu des parents, pour l'aide en espèces (publique ou privée) ;*
- 3) *l'inexistence d'un conjoint (qui supprime une possibilité de ressources) pour la plupart des aides.*

Les critères effectifs d'attribution de ressources aux étudiants.

(en F. 1973).

Variables expliquées Variables explicatives	Aides en espèces					Revenu du travail non occasionnel	Aides en nature			
	Bourses	Prêts	Contrats de préembauche	Aide en espèces de la famille affectée et in affectée	Aide fiscale indirecte à la famille		Etat		Faculté	
							Logement	Repas	Logement	Repas
Capacité scolaire Sans mention au bac = 0 Avec mention au bac = 1	11.5 (59)	- 4.3 (22.8)	889 (241)	- 102.6 (135)	- 4.5 (20)	- 726 (247)	9.4 (17.4)	- 12.6 (15.2)	47 (40.8)	- 32 (25.5)
Proximité géographique des parents Autre ville = 0 Même ville = 1	- 341 (66.7)	- 40 (25)	83.3 (273)	1 899.2 (154)	72.5 (23.2)	272 (279)	- 285 (19.7)	- 374.3 (17.8)	2 048.9 (46.2)	589 (29)
Sexe : Féminin = 0 Masculin = 1	- 17.2 (60)	- 7.8 (23.3)	- 473 (246)	192.3 (137)	- 12.5 (20)	1 630 (252)	39.8 (17.8)	75.9 (16.1)	36.8 (41)	- 171.2 (26)
Cycle : 1er cycle = 0 2ème cycle = 1	48.5 (64)	52.2 (24)	1 389 (261)	- 376.2 (146)	37.7 (22.2)	1 236 (268)	- 25.9 (18.9)	31.2 (17.1)	- 123.3 (44.3)	- 101.3 (27.7)
Région : Paris = 0 Province = 1	92.9 (74)	- 65.8 (29)	187.4 (307)	176.2 (173)	23.2 (26.1)	- 2 101 (316)	63.1 (22.2)	75.5 (20)	- 110.2 (52)	24.6 (32.6)
Droit, Sciences éco.	363.5 (394)	75.2 (153)	- 1 461.6 (1 613)	1 056.7 (860)	- 19 (132)	3 467 (1 758)	- 7.3 (116)	- 23.9 (105)	- 522.5 (273)	- 112.1 (171)
Lettres, Sciences hum.	403.7 (395)	60.7 (153)	- 1 206.8 (1 618)	1 156.5 (863)	1.3 (137)	3 920 (1 763)	13.9 (117)	- 74.2 (105)	- 632 (274)	- 97.9 (171)
Sciences	298.7 (397)	113.8 (154)	328.2 (1 626)	801.9 (868)	- 9.7 (138)	2 652.8 (1 770)	51.8 (117)	26 (106)	- 504.9 (275)	- 179 (172)
Médecine	500.3 (397)	119.9 (154)	- 1 826 (1 627)	1 564.3 (869)	44.7 (138)	1 905 (1 771)	79.3 (117)	59.3 (106)	- 393.7 (275)	- 192 (172)
Vie avec conjoint avec conjoint = 0 sans conjoint = 1	137.3 (91)	- 129.8 (35)	344.8 (375)	660 (201)	146.8 (32)	- 4 525.8 (379)	153.1 (27.1)	150.7 (24.5)	1 133.5 (63.5)	- 193.1 (39.8)
Revenu des parents 2100 par mois	1 059.2 (103)	- 99.5 (40)	1 291 (424)	- 1 591.3 (246)	85.6 (36)	- 181.3 (434)	172.7 (30.7)	70.1 (27.7)	- 40.6 (71.8)	- 26.6 (45)
Revenu des parents 2100 - 4200 par mois	- 434.4 (98.8)	- 101.2 (38)	701 (404)	- 191.5 (236)	441.8 (34.4)	40.8 (416)	18.2 (29.2)	22.3 (26.5)	63.8 (68.5)	- 37.6 (43)
Revenu des parents 4200 - 8000 par mois	- 703.2 (101)	- 57.9 (39)	750.7 (415)	921 (242)	1 138.6 (35.3)	- 709 (427)	- 87.2 (301)	31.5 (27.2)	62.7 (70.4)	36.3 (44.1)
Revenu des parents 8000 et + par mois	- 638.9 (129)	- 147.1 (50)	1 831.8 (531)	1 358 (305)	2 026 (45.2)	- 1 527 (543)	- 104.5 (38.4)	- 26.1 (34.2)	75.9 (89.9)	36.1 (56.4)
Constante	398	207	- 56	1 832	- 125	4 508	113	459	- 208	1 290
Variance expliquée	26.9%	2.5%	6.9%	17.7%	66.6%	16.8%	25.4%	30.6%	63.9%	25.5%

A N N E X E S

TABLEAU 20

Les ressources de l'étudiant
suivant les éléments de son profil.

Eléments du profil Types de ressources	Ensemble de la po- pulation universit	Région		Cycle		Vie avec conjoint	
		Paris	Province	1er	2ème	Non	Oui
RESSOURCES TOTALES (y compris ressources du conjoint)	14 619	17 169	13 575	11 831	17 689	12 386	35 150
I - Ressources permanentes (y compris ressources du conjoint)	14 059	16 049	13 247	11 387	17 013	11 862	34 394
1) <i>Aides en espèces directes</i>	4 517	3 518	4 929	3 824	5 294	4 577	4 125
* famille	2 503	2 190	2 634	2 781	2 200	2 607	1 786
. inaffectée	1 811	1 604	1 898	1 946	1 666	1 892	1 239
. affectée	692	586	736	835	534	715	547
* aide privée autre que famille	74	155	40	27	124	59	197
. dont prêts privés	50	83	36	11	92	33	177
* aide publique	1 940	1 173	2 255	1 016	2 970	1 911	2 142
. dont contrat de préemb. public	1 252	911	1 392	364	2 242	1 209	1 561
. bourse	686	259	861	650	725	701	573
2) <i>Aides en espèces indirectes</i>	2 447	3 035	2 205	1 265	3 768	703	19 578
* exonération fiscale	688	959	577	698	677	703	571
* ressources en esp. du conjoint	1 759	2 076	1 628	567	3 091	-	19 007
3) <i>Aides en nature</i>	4 196	5 114	3 801	4 353	4 011	4 300	3 346
* repas	1 658	1 664	1 655	1 694	1 616	1 656	1 664
* logement	1 403	2 053	1 139	1 591	1 195	1 568	174
* transports	55	63	51	60	49	57	38
* santé	437	436	436	454	417	434	456
* vacances	643	898	520	554	734	585	1 014
4) <i>Revenus du travail étudiant non occasionnel</i>	2 899	4 382	2 312	1 945	3 940	2 282	7 345
II - Ressources occasionnelles	560	1 120	328	444	676	524	756
* revenu du travail occasionnel étudiant	176	400	88	120	232	176	168
* autres ressources occasionnelles	384	720	240	324	444	348	588

TABLEAU 20 (suite)

Eléments du profil Types de ressources	Discipline			
	Droit, Sc. Econo.	Lettres Sc. Humai.	Sciences	Médecine
RESSOURCES TOTALES (y compris ressources du conjoint)	14 107	14 231	16 643	12 731
I - Ressources permanentes (y compris ressources du conjoint)	13 399	13 631	16 311	12 155
1) <i>Aides en espèces directes</i>	3 733	4 480	5 891	3 837
*famille	2 516	2 562	2 222	3 017
. inaffectée	1 847	1 701	1 669	2 258
. affectée	669	861	553	759
*aide privée autre que famille	83	22	93	103
. dont prêts privés	30	22	93	60
*aide publique	1 134	1 896	3 576	717
. dont contrat de préemb. public	504	1 037	2 872	184
. bourse	629	859	701	528
2) <i>Aides en espèces indirectes</i>	2 006	2 070	3 548	2 019
*exonération fiscale	721	552	621	978
*ressources en esp. du conjoint	1 285	1 518	2 927	1 041
3) <i>Aides en nature</i>	4 286	3 914	3 962	4 863
*repas	1 675	1 639	1 623	1 706
*logement	1 484	1 129	1 212	1 985
*transports	54	71	49	40
*santé	477	450	402	400
*vacances	596	625	676	732
4) <i>Revenus du travail étudiant non occasionnel</i>	3 374	3 167	2 910	1 436
II - Ressources occasionnelles	708	600	332	576
*revenu du travail occasionnel étudiant	264	168	104	120
*autres ressources occasionnelles	444	432	228	456

TABLEAU 20 (suite)

Eléments du profil Types de ressources	Catégorie socio-professionnelle du père							
	Agricult.	Ouvriers	Employés	Artis. et Pet. comm.	Cadres moyens	Prof. lib. Cadres sup.	Industriels gros comm.	Autres cat. non déclar.
RESSOURCES TOTALES	12 439	14 982	13 923	13 826	14 795	15 668	14 348	13 131
I - Ressources permanentes (y compris ressources du conjoint)	12 359	14 450	13 695	13 438	14 007	15 052	13 584	12 575
1) Aides en espèces directes	5 267	4 463	4 034	4 985	4 206	4 691	4 889	3 797
* famille	1 525	1 372	2 126	2 536	2 607	3 178	3 294	2 086
. inaffectée	1 047	971	1 733	1 733	1 812	2 313	2 480	1 612
. affectée	478	401	393	803	795	865	814	474
* aide privée autre que famille	62	11	90	45	23	136	102	48
. dont prêts privés	62	11	90	45	21	77	18	48
* aide publique	3 680	3 080	1 818	2 404	1 576	1 377	1 493	1 663
. dont contrat de préemb. public	1 381	1 633	725	1 578	1 250	1 228	1 438	684
. bourse	2 299	1 447	1 084	826	321	149	55	973
2) Aides en espèces indirectes	1 354	1 939	2 094	2 116	2 361	3 317	2 172	1 775
* exonération fiscale	208	328	370	404	658	1 101	1 107	414
* ressources en esp. du conjoint	1 146	1 611	1 724	1 712	1 703	2 216	1 065	1 361
3) Aides en nature	3 257	3 856	4 317	3 564	4 513	4 562	3 701	4 159
* repas	1 573	1 649	1 682	1 534	1 686	1 678	1 718	1 670
* logement	784	1 248	1 309	829	1 632	1 630	1 118	1 581
* transports	60	65	60	57	60	45	45	60
* santé	388	423	713	506	406	423	345	369
* vacances	452	471	553	638	729	706	475	479
4) Revenus du travail étudiant non occasionnel	2 481	4 192	3 250	2 773	2 927	2 432	2 822	2 844
II - Ressources occasionnelles	80	532	228	388	788	616	764	556
* revenu du travail occasionnel étudiant	32	160	168	64	128	208	416	280
* autres ressources occasionnel- les	48	372	60	324	660	408	348	276

TABLEAU 20 (suite)

Eléments du profil Types de ressources	Niveau de ressources des parents					Proximité géographique des parents	
	Parents décédés	0 - 2099	2100-4199	4200-7999	8000 et +	Même ville	Autre ville
RESSOURCES TOTALES (y compris ressources du conjoint)	14 019	13 394	13 957	15 624	17 759	15 032	13 904
I - Ressources permanentes (y compris ressources du conjoint)	13 171	13 130	13 445	14 904	17 193	14 526	13 596
1) Aides en espèces directes	3 999	5 221	3 832	4 568	5 677	3 279	5 679
*famille	2 615	1 391	2 338	3 282	3 614	1 790	3 165
. inaffectée	1 988	997	1 629	2 400	2 655	1 339	2 238
. affectée	627	394	709	882	959	451	927
*aide privée autre que famille	167	31	30	90	159	64	82
. dont prêts privés	138	31	20	76	5	42	57
aide publique	1 217	3 799	1 464	1 196	1 904	1 425	2 432
. dont contrat de préem. public	413	1 832	1 082	1 129	1 810	1 120	1 377
. bourse	804	1 966	377	65	94	302	1 053
2) Aides en espèces indirectes	1 707	1 566	2 216	3 216	4 329	2 607	2 295
*exonération fiscale	61	135	507	1 209	2 100	868	517
*ressources en esp. du conjoint	1 646	1 431	1 709	2 007	2 229	1 739	1 778
3) Aides en nature	4 070	3 557	4 197	4 549	4 734	5 353	3 082
*repas	1 630	1 537	1 636	1 717	1 652	1 748	1 572
*logement	1 316	1 035	1 485	1 572	1 724	2 330	525
*transports	57	66	50	54	39	40	69
*santé	370	485	472	422	325	453	416
*vacances	697	434	554	784	994	777	500
4) Revenus du travail étudiant non occasionnel	3 395	2 786	3 200	2 571	2 453	3 287	2 540
II - Ressources occasionnelles	848	264	512	720	564	555	308
*revenu du travail occasionnel étudiant	128	96	176	216	288	304	56
*autres ressources occasionnelles	720	168	336	504	276	252	252

TABLEAU 20 (suite)

Eléments du profil Types de ressources	Mode de résidence de l'étudiant				Situation matrimoniale			
	Chez les parents	Cité univ. foyer	Log. pers. Ch. chez particulier	Autres	Seul	Vit maritalement	Marié - 6 mois	Marié + 6 mois
RESSOURCES TOTALES (y compris ressources du conjoint)	12 815	10 628	19 152	23 275	12 386	23 818	26 764	37 412
I - Ressources permanentes (y compris ressources du conjoint)	12 143	10 460	18 436	23 083	11 862	22 922	26 468	36 564
1) Aides en espèces directes	3 214	4 903	6 002	2 654	4 577	4 215	4 722	3 844
*famille	1 821	2 701	3 294	1 096	2 607	2 152	2 276	1 429
- inaffectée	1 425	1 935	2 259	697	1 892	1 844	518	1 105
- affectée	396	766	1 035	399	715	308	1 358	324
*aide privée autre que famille	82	36	91	42	59	269	20	206
. dont prêts privés	40	36	72	42	33	269	-	206
*aide publique	1 311	2 166	2 617	1 516	1 911	1 794	2 426	2 209
. dont contrat de préem. public	1 031	510	2 085	1 009	1 209	912	1 804	1 771
. bourse	278	1 654	529	507	701	882	622	424
2) Aides en espèces indirectes	982	762	5 128	8 526	703	9 620	14 580	20 024
*exonération fiscale	900	385	671	216	703	688	487	553
*ressources en esp. du conjoint	82	377	4 457	8 310	-	8 932	14 093	19 471
3) Aides en nature	5 885	3 327	2 789	2 512	4 300	3 542	3 416	3 241
*repas	1 814	1 562	1 537	1 549	1 656	1 556	1 772	1 669
*logement	2 917	836	-	-	1 568	337	78	141
*transports	40	78	56	49	57	52	23	37
*santé	434	476	411	433	434	282	486	517
*vacances	680	375	785	481	585	1 315	1 057	877
4) Revenus du travail étudiant non occasionnel	2 062	1 468	4 517	9 391	2 282	5 545	3 750	9 455
II - Ressources occasionnelles	672	168	716	192	524	896	296	848
*revenu du travail occasionnel étudiant	288	24	152	48	176	320	80	128
*autres ressources occasionnelles	384	144	564	144	348	576	216	720

TABLEAU 20 (suite)

Eléments du profil Types de ressources	Ressources du travail étudiant				Sexe		Capacités	
	0	1-5999	6000-11999	12000 & +	Filles	Garçons	sans mention au bac.	avec mention au bac.
RESSOURCES TOTALES (y compris ressources du conjoint)	13 950	12 369	18 062	28 664	14 441	14 790	14 736	14 525
I - Ressources permanentes (y compris ressources du conjoint)	13 650	11 965	16 198	27 264	13 957	14 154	14 096	14 033
1) <i>Aides en espèces directes</i>	6 486	4 303	2 289	841	4 667	4 360	4 067	4 860
*famille	3 201	2 558	1 944	493	2 430	2 575	2 495	2 510
- inaffectée	2 226	1 871	1 651	330	1 690	1 933	1 788	1 829
- affectée	975	687	293	163	740	642	707	681
*aide privée autre que famille	27	64	182	131	56	92	79	69
. dont prêts privés	19	47	21	95	50	50	55	46
*aide publique	3 258	1 681	163	217	2 181	1 693	1 493	2 281
. dont contrat de préem. public	2 635	752	0	146	1 476	1 022	773	1 617
. bourse	623	915	163	71	705	667	718	662
2) <i>Aides en espèces indirectes</i>	2 984	1 655	3 113	5 518	2 951	1 929	2 405	2 478
*exonération fiscale	814	662	703	402	677	698	631	730
*ressources en esp. du conjoint	2 170	993	2 410	5 116	2 274	1 231	1 774	1 748
3) <i>Aides en nature</i>	4 180	4 279	3 961	3 427	4 278	4 114	4 128	4 246
*repas	1 715	1 699	1 386	1 427	1 704	1 610	1 675	1 645
*logement	1 353	1 509	1 478	694	1 339	1 469	1 346	1 447
*transports	54	55	43	60	59	50	50	58
*santé	441	416	413	455	478	392	442	432
*vacances	617	600	641	791	698	593	615	664
4) <i>Revenus du travail étudiant non occasionnel</i>	-	1 728	6 835	17 478	2 061	3 751	3 496	2 449
II - Ressources occasionnelles	300	404	1 864	1 400	484	636	640	492
*revenu du travail occasionnel étudiant	-	56	856	1 016	160	192	184	168
*autres ressources occasionnelles	300	348	1 008	384	324	444	456	324

TABLEAU 20 (suite)

Eléments du profil Types de ressources	Attribution d'une bourse		Attribution d'un contrat de préembauche		Résiden- ciers parisiens	Etudiants de Paris XIII	Demandeurs le bourse à Paris XIII
	Oui	Non	Oui	Non			
RESSOURCES TOTALES (y compris ressources du conjoint)	11 494	15 464	26 933	13 645	13 763	18 503	16 789
I - Ressources permanentes (y compris ressources du conjoint)	11 150	14 852	26 741	13 065	12 667	17 411	16 053
1) Aides en espèces directes	4 906	4 449	18 451	3 430	5 519	2 561	4 893
*famille	1 431	2 789	854	2 636	2 314	1 433	1 073
- inaffectée	1 011	2 025	386	1 926	1 908	1 116	663
- affectée	420	764	468	710	406	322	410
*aide privée autre que famille	53	67	349	53	146	247	319
. dont prêts privés	53	37	15	53	115	190	141
*aide publique	3 422	1 593	17 248	741	3 059	876	3 501
. dont contrat de préem. public	-	1 579	17 248	-	1 189	749	472
. bourse	3 419	-	-	739	1 810	127	3 008
2) Aides en espèces indirectes	1 286	2 749	3 436	2 370	2 054	4 171	2 515
*exonération fiscale	167	823	886	672	365	889	222
*ressources en esp. du conjoint	1 119	1 926	2 550	1 698	1 689	3 282	2 293
3) Aides en nature	3 600	4 347	4 046	4 204	3 485	5 777	5 405
*repas	1 643	1 661	1 644	1 658	1 637	1 832	1 786
*logement	1 090	1 485	1 032	1 432	662	2 237	2 349
*transports	64	52	42	56	96	45	46
*santé	454	431	414	438	379	832	570
*vacances	349	718	914	620	711	831	654
4) Revenus du travail étudiant non occasionnel	1 358	3 307	808	3 061	1 609	4 902	3 240
II - Ressources occasionnelles	344	612	192	580	1 096	1 092	736
*Revenu du travail occasionnel étudiant	104	192	24	184	328	360	376
*autres ressources occasionnelles	240	420	168	396	768	732	360

TABLEAU 21

Les dépenses et la consommation de l'étudiant
suivant les éléments de son profil.

Eléments du profil Postes de consommation	Ensemble de la po- pulation universit.	Région		Cycle		Vie avec conjoint	
		Paris	Province	1er	2ème	Non	Oui
1) Dépenses de l'étudiant en espèces	6 095	6 685	5 843	4 973	7 323	5 066	13 515
. Repas	1 665	1 784	1 616	1 264	2 105	1 329	4 143
. Logement	1 327	1 295	1 341	890	1 820	850	4 836
. Transports	1 195	1 215	1 187	1 003	1 406	1 066	2 132
. Etudes	1 117	1 445	984	1 215	1 007	1 119	1 102
. Santé	49	49	48	51	46	48	51
. Vacances	742	897	667	550	939	654	1 302
2) Aides de la famille							
Espèces	692	586	736	835	534	715	547
Nature	2 979	4 271	2 433	3 118	2 816	3 051	2 376
. Repas							
Espèces	-	-	-	-	-	-	-
Nature	1 130	1 327	1 049	1 182	1 071	1 113	1 250
. Logement							
Espèces	463	239	556	563	350	465	451
Nature	1 206	2 046	864	1 382	1 011	1 353	112
. Transports							
Espèces	14	8	17	12	17	16	14
Nature	-	-	-	-	-	-	-
. Etudes							
Espèces	-	-	-	-	-	-	-
Nature	-	-	-	-	-	-	-
. Santé							
Espèces	-	-	-	-	-	-	-
Nature	-	-	-	-	-	-	-
. Vacances							
Espèces	215	339	163	260	167	234	92
Nature	643	898	520	554	734	585	1 014
3) Aides publiques en nature	1 217	843	1 368	1 235	1 195	1 249	970
. Repas	528	337	606	512	545	543	414
. Logement	197	7	275	209	184	215	62
. Transports	55	63	51	60	49	57	38
. Etudes	-	-	-	-	-	-	-
. Santé	437	436	436	454	417	434	456
. Vacances	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL : 1 + 2 + 3	10 983	12 385	10 380	10 161	11 868	10 081	17 408
Frais d'inscription	113	146	100	117	109	115	95

TABLEAU 21 (suite)

Eléments du profil Postes de consommation		Discipline			
		Droit, Sc. Econo.	Lettres Sc. Humai.	Sciences	Médecine
1) Dépenses de l'étudiant en espèces		5 887	6 166	6 771	5 324
. Repas		1 464	1 694	2 085	1 312
. Logement		1 182	1 392	1 654	980
. Transports		1 207	1 153	1 327	1 011
. Etudes		1 225	1 216	805	1 336
. Santé		53	50	45	45
. Vacances		756	661	855	640
2) Aides de la famille					
Espèces		669	861	553	759
Nature		3 101	2 683	2 654	3 751
. Repas		-	-	-	-
Espèces		-	-	-	-
Nature		1 173	1 155	1 012	1 198
. Logement					
Espèces		413	649	386	436
Nature		1 332	903	966	1 821
. Transports					
Espèces		18	9	13	17
Nature		-	-	-	-
. Etudes					
Espèces		-	-	-	-
Nature		-	-	-	-
. Santé					
Espèces		-	-	-	-
Nature		-	-	-	-
. Vacances					
Espèces		238	203	154	306
Nature		596	625	676	732
3) Aides publiques en nature		1 185	1 231	1 308	1 112
. Repas		502	484	611	508
. Logement		152	226	246	164
. Transports		54	71	49	40
. Etudes		-	-	-	-
. Santé		477	450	402	400
. Vacances		-	-	-	-
TOTAL : 1 + 2 + 3		10 842	10 941	11 283	10 946
Frais d'inscription		127	107	94	126

TABLEAU 21 (suite)

Eléments du profil Postes de consommation	Catégorie socio-professionnelle du père							
	Agricult.	Ouvriers	Employés	Artis. et Pet. comm.	Cadres moyens	Prof. lib. Cadres sup.	Industriels gros comm.	Autres cat. non déclar.
1) Dépenses de l'étudiant en espèces	6 219	6 782	5 829	5 805	5 901	5 932	7 254	5 925
. Repas	1 569	2 010	1 578	1 582	1 615	1 601	2 141	1 490
. Logement	1 805	1 812	1 490	1 503	1 074	1 074	1 648	1 277
. Transports	1 108	1 326	1 153	1 092	1 298	1 141	1 289	1 121
. Etudes	1 035	990	974	848	1 035	1 252	1 413	1 280
. Santé	43	47	79	56	45	47	38	41
. Vacances	659	597	555	724	834	817	725	716
2) Aides de la famille								
Espèces	478	401	393	803	795	865	814	474
Nature	1 653	2 405	2 705	2 151	3 429	3 536	2 762	2 963
. Repas								
Espèces	-	-	-	-	-	-	-	-
Nature	914	1 058	1 100	904	1 221	1 202	1 195	1 140
. Logement								
Espèces	383	291	258	607	560	504	547	381
Nature	287	876	1 052	609	1 479	1 548	1 092	1 344
. Transports								
Espèces	3	4	17	21	20	14	23	12
Nature	-	-	-	-	-	-	-	-
. Etudes								
Espèces	-	-	-	-	-	-	-	-
Nature	-	-	-	-	-	-	-	-
. Santé								
Espèces	-	-	-	-	-	-	-	-
Nature	-	-	-	-	-	-	-	-
. Vacances								
Espèces	92	106	118	175	215	347	244	81
Nature	452	471	553	638	729	786	475	479
3) Aides publiques en nature	1 604	1 451	1 612	1 413	1 084	1 026	940	1 196
. Repas	659	591	582	630	465	476	523	530
. Logement	497	372	257	220	153	82	26	237
. Transports	60	65	60	57	60	45	45	60
. Etudes	-	-	-	-	-	-	-	-
. Santé	388	423	713	506	406	423	345	369
. Vacances	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL : 1 + 2 + 3	9 954	11 039	10 539	10 172	11 209	11 359	11 770	10 558
Frais d'inscription	70	79	101	111	114	134	152	114

TABLEAU 21 (suite)

Eléments du profil Postes de consommation		Niveau de ressources des parents					Proximité géographique des parents	
		Parents décédés	0 - 2099	2100-4199	4200-7999	8000 et +	Même ville	Autre ville
1) Dépenses de l'étudiant en espèces		6 624	6 344	5 602	5 801	6 875	5 510	6 667
. Repas		1 990	1 730	1 568	1 567	1 682	1 416	1 906
. Logement		1 484	1 673	1 257	1 052	1 250	789	1 849
. Transports		1 260	1 244	1 137	1 227	1 094	1 176	1 215
. Etudes		1 195	989	1 016	1 078	1 799	1 308	938
. Santé		41	54	52	47	36	51	46
. Vacances		654	654	572	830	1 014	770	713
2) Aides de la famille								
Espèces		627	394	709	882	959	451	927
Nature		2 951	2 005	2 977	3 526	3 980	4 525	1 498
. Repas								
Espèces		-	-	-	-	-	-	-
Nature		1 125	969	1 130	1 231	1 265	1 429	846
. Logement								
Espèces		359	307	559	548	436	143	773
Nature		1 129	602	1 293	1 511	1 721	2 319	152
. Transports								
Espèces		13	6	13	23	16	18	11
Nature		-	-	-	-	-	-	-
. Etudes								
Espèces		-	-	-	-	-	-	-
Nature		-	-	-	-	-	-	-
. Santé								
Espèces		-	-	-	-	-	-	-
Nature		-	-	-	-	-	-	-
. Vacances								
Espèces		255	81	137	311	507	290	143
Nature		697	434	554	784	994	777	500
3) Aides publiques en nature		1 119	1 652	1 220	1 023	754	828	1 584
. Repas		505	668	506	486	387	319	726
. Logement		187	433	192	61	3	11	373
. Transports		57	66	50	54	39	40	69
. Etudes		-	-	-	-	-	-	-
. Santé		370	485	472	422	325	458	416
. Vacances		-	-	-	-	-	-	-
TOTAL : 1 + 2 + 3		11 321	10 395	10 508	11 232	12 568	11 314	10 676
Frais d'inscription		125	65	116	138	143	124	102

TABLEAU 21 (suite)

Eléments du profil Postes de consommation	Mode de résidence de l'étudiant				Situation matrimoniale			
	Chez les parents	Cité univ. foyer	Log. pers. Ch. chez particulier	Autres	Seul	Vit maritalement	Marié - de 6 mois	Marié + de 6 mois
1) Dépenses de l'étudiant en espèces	3 978	5 447	9 066	8 593	5 066	10 737	13 000	14 937
. Repas	945	1 558	2 627	2 004	1 329	3 140	4 489	4 430
. Logement	87	1 400	2 881	1 224	850	3 366	4 245	5 682
. Transports	967	1 008	1 456	3 288	1 066	1 722	2 114	2 314
. Etudes	1 263	914	1 091	970	1 119	1 148	1 043	1 106
. Santé	48	53	46	48	48	31	54	57
. Vacances	668	514	965	1 059	654	1 330	1 145	1 348
2) Aides de la famille								
Espèces	402	766	1 035	399	715	308	1 358	324
Nature	5 107	1 063	1 752	1 621	2 051	2 552	2 398	2 299
. Repas								
Espèces	-	-	-	-	-	-	-	-
Nature	1 510	688	967	1 140	1 113	1 054	1 263	1 327
. Logement								
Espèces	65	660	844	304	465	252	1 141	276
Nature	2 917	-	-	-	1 353	183	78	95
. Transports								
Espèces	20	4	13	24	16	14	4	ε
Nature	-	-	-	-	-	-	-	-
. Etudes								
Espèces	-	-	-	-	-	-	-	-
Nature	-	-	-	-	-	-	-	-
. Santé								
Espèces	-	-	-	-	-	-	-	-
Nature	-	-	-	-	-	-	-	-
. Vacances								
Espèces	317	102	178	71	234	42	213	48
Nature	680	375	785	481	585	1 315	1 057	877
3) Aides publiques en nature	778	2 264	1 037	891	1 249	990	1 018	942
. Repas	304	874	570	409	543	502	509	342
. Logement	-	836	-	-	215	154	-	46
. Transports	40	78	56	49	57	52	23	37
. Etudes	-	-	-	-	-	-	-	-
. Santé	434	476	411	433	434	282	486	517
. Vacances	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL : 1 + 2 + 3	10 265	9 540	12 890	11 504	10 081	14 587	17 864	18 502
Frais d'inscription	128	85	117	64	115	119	101	83

TABLEAU 21 (suite)

Eléments du profil Postes de consommation	Attribution d'une bourse		Attribution d'un contrat de préembauche		Résidents parisiens	Etudiants de Paris XIII	Demandeurs de bourse à Paris XIII
	Oui	Non	Oui	Non			
1) Dépenses de l'étudiant en espèces	5 692	6 202	8 326	5 918	7 275	6 999	6 037
. Repas	1 560	1 692	2 258	1 618	2 070	1 946	1 955
. Logement	1 472	1 289	2 244	1 256	1 847	1 848	876
. Transports	1 098	1 222	1 069	1 205	1 153	1 392	1 134
. Etudes	994	1 150	1 466	1 090	1 567	891	1 333
. Santé	51	48	46	49	42	93	63
. Vacances	517	801	1 243	700	596	829	676
2) Aides de la famille							
{ Espèces	420	764	468	710	406	322	410
{ Nature	1 778	3 290	3 052	2 971	1 489	4 594	4 428
. Repas							
{ Espèces	-	-	-	-	-	-	-
{ Nature	900	1 189	1 133	1 129	778	1 532	1 430
. Logement							
{ Espèces	321	500	394	468	355	30	203
{ Nature	529	1 383	1 005	1 222	-	2 231	2 344
. Transports							
{ Espèces	5	17	3	15	5	22	8
{ Nature	-	-	-	-	-	-	-
. Etudes							
{ Espèces	-	-	-	-	-	-	-
{ Nature	-	-	-	-	-	-	-
. Santé							
{ Espèces	-	-	-	-	-	-	-
{ Nature	-	-	-	-	-	-	-
. Vacances							
{ Espèces	94	247	71	227	46	270	199
{ Nature	349	718	914	620	711	831	654
3) Aides publiques en nature	1 822	1 057	994	1 233	1 996	1 183	977
. Repas	743	472	511	529	859	300	356
. Logement	561	102	27	210	662	6	5
. Transports	64	52	42	56	96	45	46
. Etudes	-	-	-	-	-	-	-
. Santé	454	431	414	438	379	832	570
. Vacances	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL : 1 + 2 + 3	9 712	11 313	12 840	10 832	11 166	13 098	11 852
Frais d'inscription	45	131	46	118	225	106	50

21 NOV. 1975

№ 1

C
R

N
1